

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.



Livraison à domicile dans les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, tel. 1-10. Main 7697.

VOL. XIX — No. 212

NUAGEUX ET DOUX.

MONTREAL, SAMEDI, 10 DECEMBRE 1921

MINIMUM: 15; MAXIMUM: 26.

PRIX: TROIS SOUS.

M. MEIGHEN MET ORDRE A SES AFFAIRES AVANT DE PARTIR

Tous les ministres sont conviés à Ottawa par le chef du gouvernement déchu afin de laisser l'administration aux successeurs

M. BELLEY S'EN VA !

Ce ministre pour deux mois est appelé à Ottawa. — Une manifestation à l'honorable M. Fielding. — Une entrevue de "Bob" Rogers

(Dépêche spéciale)
Ottawa, 9. — Les ministres du cabinet, qui avaient passé les quelques jours de répit dans leurs propres affaires, sont maintenant tous retournés à Ottawa sur sommation du premier ministre démissionnaire. On croit que d'ici la semaine prochaine la majorité des membres du cabinet seront à Ottawa et que des séances du cabinet auront lieu sans interruption jusqu'à ce que les affaires de l'administration Meighen soient mises en ordre. Sir Henry Dwyer et l'honorable Hugh Guthrie, deux ministres qui ont surmonté la tempête politique et qui ont réussi à sauver leurs sièges dans le nouveau parlement, sont allés voir le premier ministre, hier. L'honorable R. B. Bennett et l'honorable H. H. Stevens sont en route pour l'est. L'honorable M. Belley est arrivé de Québec pour terminer, plus abruptement qu'il ne le pensait, sa carrière ministérielle. Sir James Loughheed et l'honorable G. D. Robertson sont en ville depuis quelques jours.

Le premier ministre Meighen passe en ce moment à mettre ordre aux affaires de son administration. Rien n'a encore été dit relativement aux rumeurs qui continuera à figurer dans la vie publique, mais on considère comme plus probable qu'il va continuer à diriger les forces conservatrices à la Chambre des Communes en acceptant un siège. On comprend que ses partisans sont très anxieux de le voir continuer à diriger les forces conservatrices à la Chambre et déjà plusieurs lui offrent leurs sièges.

PAROLES ENCOURAGEANTES
Halifax, 9. — L'hon. W. S. Fielding, député de la circonscription de Shelburne-Queens, a été, ce soir, l'objet d'une enthousiaste fête à la chambre législative qui a connu si longtemps comme chef. Un grand nombre de libéraux, électeurs et électrices de Halifax ont participé à cette fête qui a été couronnée du plus vif succès. En l'appelant pour promettre un discours, le premier ministre Murray déclara que durant toute la campagne, le pays avait eu les yeux sur lui et que sa réélection avait été un bienfait pour toute la nation.

"A. J. avoir montré toute l'importance de la victoire libérale dans l'est, M. Fielding parla de la tâche qui était maintenant devant le parlement et il demanda plutôt les sympathies de la nation que les félicitations des électeurs. Il se demanda si jamais on a vu un pays avec une si faible population avoir de si graves problèmes à résoudre. Même dans les meilleures conditions, le Canada avait à régler le problème de l'immigration, il devait surmonter les divergences de races et de religions. Aujourd'hui tout cela est augmenté des problèmes de la grave situation actuelle. Le peuple devra supporter le gouvernement dans sa politique d'économie, le seul gage qui sauvera le pays de la banqueroute.

M. Fielding déclara ne devoir prêcher aucune politique de désespoir, mais plutôt une politique qui rétablira la confiance au sein du peuple. Il a foi dans l'avenir et déclare que le temps n'est pas très éloigné où le pays retrouvera la prospérité et le paix dont il jouissait sous l'administration Laurier.

INTERVIEW DE "BOB" ROGERS
Winnipeg, 9. — L'honorable Robert Rogers, qui a été défait dans le comté de Lisgar par un candidat progressiste, a été élu à l'élection de mardi dernier, a été déclaré vainqueur dans la région où il a été élu. Le résultat de cette élection établit clairement que le gouvernement conservateur paie cherement l'union hybride de 1917, une union qui a été comme elle est venue, une union qui a disparu aussitôt qu'elle est venue; une union qui restera toujours comme la plus disgracieuse dans toute l'histoire du parti conservateur au Canada.

"Les libéraux du Canada doivent être félicités de ce qu'ils ont réussi à donner encore une fois au Canada le gouvernement de parti dont il a besoin. Le gouvernement de parti a pu être si déficient, mais nous ne devons pas en oublier les vertus.

"Ce sera également la lutte entre les partis qui sauvera le Canada de l'œuvre des sociologues professionnels, des profiteurs de guerre, des exploités de classes. De la nécessité pour tous les conservateurs de chaque ville, village ou hameau d'établir une organisation solide et agressive. Nous n'aurons fait le meilleur de notre travail que lorsque nous aurons préparé une solide organisation de parti qui aura la majorité."

QUI A LA MAJORITE?
St-Jean, 10. — Les polémiques électorales ne sont pas encore terminées dans King's-Queens. A cause des majorités qui ne concordent pas, on ne peut dire si le conservateur George B. Jones est élu ou si le libéral D. H. McAllister a la victoire. Les libéraux ont déclaré qu'ils allaient demander un décompte du scrutin.

UN DERNIER TELEGRAMME
Ottawa, 10. — L'hon. King a reçu hier, un télégramme de M. Arthur Pearson, un télégramme de félicitations au sujet de la victoire libérale et en lisant son journal, quelques heures plus tard, le premier ministre

FORÇATS QUI S'ENTRETIENNENT

Le bandit Slaughter met en liberté un compagnon qui le tue

EVASION

Des forçats s'évadent de prison, mais sont aussitôt arrêtés

(Dépêche de la Presse Associée)
Little Rock, Ark., 9. — Tom Slaughter, le plus hardi "desperado" connu dans l'histoire des Etats du sud, est en liberté après s'être échappé de bonne heure ce matin de la prison d'Etat d'Arkansas, qu'il tint en respect comme un "tsar" durant cinq heures.

Slaughter demanda un gardien, simulait devant lui la maladie. Mais quand l'argousin lui offrit une autre couverture, le forçat lui brava une arme sous le nez, le désarma, puis en fit autant, en parcourant la prison, de tous les gardiens. Avant de quitter la prison, Slaughter se rendit dans la maison du gouverneur, tout proche, le sortit de son lit et le força, lui et sa famille, à revenir dans la prison où ils furent écroués.

On pense que Slaughter, l'homme blanc et quatre des cinq nègres qui ont pris la clef des champs avec lui se sont réfugiés dans les hauteurs sauvages de Saline, trente milles à l'ouest. Le cinquième nègre serait mort, tué, dit-on par Slaughter ou par un autre de la troupe, après avoir été blessé au cours d'une escarmouche tenue dans la rue principale de Benton, siège du comté de Saline, de bonne heure aujourd'hui. Nombre des forces publiques de comté ont été lancées à la poursuite des "desperados", mais jusqu'à cette heure, il n'y a pas eu de nouvelles de la troupe.

Des officiers de police croient qu'un des nègres a été tué parce que l'autre qui a pris les fuyards de Little Rock renfermait un tricot taché de sang, tricot porté par Charles Jones et que le nègre avait reçu en prison, hier seulement. Le siège d'arrière était taché de sang. On a trouvé à l'intérieur de la voiture, un revolver chargé, la poignée fracassée probablement par un coup de feu, et la poignée d'un autre revolver, enlevé au gouverneur Dempsey du pénitencier.

L'autre a été trouvé trente milles au nord de Benton où les bandits l'ont abandonné devant un fossé ouvert pratiqué dans la route où ils avaient été forcés de s'engager par les hommes qui firent feu sur eux à Benton. Un cultivateur de Saline a déclaré aux agents qu'il avait vu dans la forêt un homme blanc, un second blanc et quatre nègres. On pense que ce sont les hommes qui ont cherché. Jusqu'à cette heure, il n'y a pas eu autre échange de coups de feu.

Little Rock, 9. — Tom Slaughter, desperado, est arrivé au terme de sa longue vie de crimes, ce soir, dans la place forte des hauteurs de Saline. Il a été tiré par derrière par l'homme blanc avec lequel il s'est échappé du pénitencier, ce matin.

Little Rock, 9. — La mort de Slaughter a été confirmée, tard dans la soirée par le sheriff J. J. Crew du comté de Saline. Non seulement Slaughter est mort, mais l'un des nègres qui s'est enfui avec lui de la prison est mourant à côté du cadavre du célèbre bandit, tandis que le blanc qui l'a tiré et trois autres noirs sont sous bonne garde.

Celui qui a tué Slaughter est J. C. Howard qui, pour faux, purgait une sentence de trois ans. Le théâtre de la tuerie est à quarante milles au nord de Benton dans le plus profond de la forêt. Howard, selon une déclaration qu'il a faite dans la prison de Benton, n'attendait que l'occasion pour s'en prendre à Slaughter. "Je me suis enfui de prison avec lui avec la pensée de le tuer à la première chance que j'aurais", veut-on qu'il ait dit.

AUGUR MANUFACTURIER NE S'EST ENCORE SUICIDE

(Dépêche de la Presse Associée)
London, Ont., 9. — Il y a déjà soixante-douze heures que le peuple canadien a prononcé son verdict enjoignant à M. Meighen et à ses acolytes de s'en aller et confiant à l'honorable M. King et à son parti l'administration du pays.

M. Meighen, durant sa campagne, ne craignait pas d'affirmer que si le parti libéral était porté au pouvoir, toutes les manufactures formeraient leurs portes et que dans toutes les industries et dans le commerce, une crise deviendrait inévitable, ce qui augmenterait considérablement le chômage.

On nous annonce, aux quartiers-généraux de la police ici, qu'aucun manufacturier ne s'est encore suicidé.

Il n'a pas été besoin non plus d'appeler les troupes pour maintenir l'ordre parmi les sans-travail dont les rangs, au lieu de se resserrer, s'élargissent déjà.

Tout semble indiquer que les prédictions de M. Meighen ne se réaliseront pas de sitôt.

PERSHING NE VIENDRA PAS

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 9. — Le général Pershing, commandant en chef des forces américaines durant la guerre, n'accompagnera pas le maréchal Foch, la généralissime des armées alliées, au cours de sa visite en Canada, suivant une information de source autorisée reçue ici aujourd'hui.

On n'a pu atteindre personnellement le général Pershing, mais on dit qu'il n'a envisagé aucun voyage au Canada.

LES COMPAGNONS DE FOCH
Ottawa, 9. — Le général Pershing n'accompagnera pas le maréchal Foch dans son voyage au Canada. Cette nouvelle a été officiellement confirmée par des dépêches télégraphiques reçues ici ce soir de Washington par le colonel J. Chambers qui était chargé des préparatifs de la visite.

Le maréchal Foch sera accompagné du personnel suivant: Général Deslicher, le comte de Chambrun, le major de Mierry, Dr André, le capitaine L'Hôpital, le lieutenant de Soubeyran et de M. Charles M. Bertrand.

Les quatre officiers américains qui ont accompagné le maréchal Foch dans sa tournée à travers les Etats-Unis, l'accompagneront également au Canada. Ce sont le colonel Parker, le colonel Dolier, le capitaine Roberts et le capitaine MacCollough.

(A suivre à la page 7)

ACCEPTERA-T-ON L'ALLIANCE?

Cette question n'est pas encore réglée à la Conf. de Washington

LES NEGOCIATIONS

Le Japon mettrait certaines restrictions à la solution de ce problème

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 9. — La Grande-Bretagne, le Japon, les Etats-Unis et la Chine ont tous proposé de fonder en une quadruple alliance pour remplacer l'alliance anglo-japonaise.

La prochaine mesure qui sera prise à cet effet sera acceptée dans quelques heures, dit-on, car une prochaine séance de la conférence plénière a été arrangée pour demain.

Jusqu'à présent la tâche de rédiger le traité est très avancée. Le texte est bref et prévoit le cas de guerre au sujet des îles du Pacifique. On dit que les derniers détails ne concernent que des considérations d'importance mineure.

On laisse entrevoir une déclaration officielle sur la prochaine séance plénière de la conférence sur le projet 5-5-3 entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Japon. Le Japon n'a pas encore agréé ce projet, mais le cabinet japonais siège à Tokio avec perspectives de règlement.

On appréhende une sérieuse difficulté de la part de la Chine et si on arrive à la solution on considérera avoir fait un bon pas vers le règlement de la question de l'Extrême-Orient. Les principaux délégués déclarent qu'avant la fin de l'année ils pourront retourner dans leurs pays laissant tout le travail complémentaire aux sous-commissions.

Tout porte à croire que le Japon demande à retarder le plus possible cette quadruple entente, du moins d'ici à ce que la question de l'Extrême-Orient soit réglée. A la séance d'aujourd'hui, sur les négociations relatives au Chantoung, le Japon a consenti à donner à la Chine le contrôle des utilités publiques à la Chine dans le domaine de Kio-Chow, mais avec conditions en ce qui regarde Tokio.

Un délégué chinois a déclaré que les décisions principales ont été retardées par des intrigues diverses dont on ne mentionne pas la nature.

Les délégués chinois sont actuellement dans une position délicate, dit-on. Leur tâche n'a pas été facilitée par les rapports venant du gouvernement de Canton. Mais il n'en importe pas moins que les délégués des deux délégations de la Chine et du Japon sont très optimistes au sujet du règlement de la question du Chantoung, mais aucun ne cache les difficultés qu'il faudra surmonter.

DE VALERA RENCONTRE DE L'OPPOSITION AU DAIL EIREANN

On dit que la majorité des membres du parlement irlandais sont favorables à l'adoption de la suggestion de Lloyd George

L'INFLUENCE DE COLLINS

Le président de la délégation irlandaise à Londres aurait la majorité des suffrages au sein du parlement de l'Irlande

(Cable de la Presse Associée)
Dublin, 9. — Voici la déclaration émise par Eamonn de Valera relativement à la prochaine réunion du Dail Eireann pour la ratification du traité anglo-irlandais, mercredi prochain :

"Pour éviter toute mésentente, le public devrait tout d'abord réaliser : que le traité signé par nos délégués plénipotentiaires doit être ratifié par le Dail Eireann aussi bien que par le parlement britannique pour prendre effet ; et, deuxièmement, qu'il faut au cabinet adopter cette mesure comme mesure du cabinet."

Mais le cabinet ne peut présenter cette mesure actuellement par suite de la divergence d'opinion parmi les plénipotentiaires. La motion pour ratification ne sera pas présentée par Arthur Griffith comme président de la délégation qui est allé négocier à Londres.

M. de Valera a ajouté qu'il espérait qu'il ne lui serait pas nécessaire de faire d'autres déclarations d'ici la prochaine séance du Dail Eireann.

LE DAIL EIREANN FAVORABLE
Londres, 9. — Après que fut passée la première surprise causée par l'attitude de Eamonn de Valera relativement à la ratification du traité qui fait de l'Irlande un Etat libre dans l'empire britannique, les fonctionnaires de Londres et de Dublin ont commencé à calculer les chances de l'entente anglo-irlandaise qui sera présentée devant le Dail Eireann, mercredi prochain.

Une partie de l'opinion publique est que Arthur Griffith, comme défendeur du traité, obtiendra une majorité suffisante pour la ratification bien qu'on admette que M. de Valera possède une forte suite de partisans qui sont prêts à voter pour lui. De cette façon, le vote sera très serré. On dit ici que si M. de Valera est défait sur le vote sur la ratification, il abandonnera sa position de président du Sinn Fein.

Et de plus on dit que si un plébiscite était pris parmi la population irlandaise, la majorité serait suffisamment considérable pour la ratification du traité.

A la demande de Lord Curzon, la réponse au discours du trône sera faite par le vicomte Morley, à la Chambre des Lords, mercredi prochain. Le vicomte Morley est l'un des plus vieux et des plus forts partisans de l'autonomie irlandaise. C'est lui qui fera la motion pour la ratification du traité. La motion sera secondée par le comte Dunsany qui, depuis nombre d'années, a demandé le statut de dominion pour l'Irlande.

Le premier ministre Lloyd George et sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, ont eu une longue conférence aujourd'hui à laquelle plusieurs ministres britanniques ont participé, entre autres lord Birkenhead, Austen Chamberlain et Winston Spencer Churchill. Rien n'a été dit de cette conférence ; on n'a pas dit non plus si une nouvelle conférence serait tenue à ce sujet. On présume, cependant, que cette conférence n'a été convoquée que pour les questions de finance de l'Irlande.

Durant l'après-midi, le premier ministre Lloyd George et sir James Craig ont eu une conférence de plusieurs heures dans la résidence du premier ministre britannique, rue Downing. On affirme que les conférences au sujet de la question irlandaise seront continuées d'ici plusieurs jours et que les ministres de l'Ulster en feront partie.

Ceux qui ont participé à cette conférence disent qu'elle n'a eu pour but que d'éclaircir quelques points du traité et non de donner quelques avancées nouvelles à l'Ulster. L'un des termes auxquels le Sinn Fein tient le plus est qu'aucun autre avantage ne

DES ADHESIONS

Dublin, 9. — La sensation qui a suivi la division du Dail Eireann, aujourd'hui, relativement à la ratification du traité anglo-irlandais n'a pas divisé les vœux optimistes qui espèrent un règlement heureux de la question irlandaise. Tout porte à croire que Arthur Griffith, qui dirigeait la délégation irlandaise à Londres, aura assez de partisans, à la réunion de mercredi prochain pour ratifier l'entente entre l'Angleterre et l'Irlande.

On dit de plus que les quartiers-généraux de l'armée républicaine approuveront Michael Collins, qui est l'un de ceux qui ont signé l'entente ; et dans ce cas une majorité en faveur de la ratification serait certaine, car une grande partie de ceux qui font partie du Dail Eireann ont déjà fait partie de l'armée.

Si M. de Valera persistait à se tenir à l'écart sur cette question, on dit que M. Griffith serait laissé le maître de la situation.

FELICITATIONS AMERICAINES
Londres, 9. — Dans une lettre qu'il écrit au premier ministre de l'Angleterre, M. Lloyd George, l'ambassadeur américain George Harvey dit :

"Mes plus sincères félicitations vous assurent que vous avez remporté un triomphe dans le monde. C'est un événement à nos deux pays et à l'humanité."

Le premier ministre Lloyd George a répondu :

"Votre lettre de félicitations m'a profondément touché et je vous en remercie sincèrement. J'espère que ce règlement mettra fin à la mésentente qui a nui à toutes les grandes causes que votre peuple et le nôtre ont essayé dans le passé de régler pour le plus grand bien-être de l'humanité."

LES OPINIONS

Londres, 9. — Les périodiques hebdomadaires anglais sont pratiquement unanimes à encourager le règlement de la question irlandaise.

La "Nation" l'appelle "le premier règlement de la force depuis la guerre". Le "Saturday Review" dit que le Sinn Fein n'a l'Ulster ne sortent victorieux de cette lutte.

La plupart des éditoriaux font ressortir l'influence qu'aura ce règlement sur la politique anglo-américaine. Le "Spectator", qui, durant toute la durée des négociations, a été opposé à la politique du gouvernement, déclare que le devoir de tout citoyen est d'encourager le gouvernement dans sa tentative de faire un succès de ce problème. Ce journal exprime cependant la crainte que le sud de l'Irlande sera l'Etat le plus mal gouverné que l'on puisse trouver au monde. Et les périodiques font cette conclusion : "Nous qui nous sommes remis de la perte des Etats-Unis, n'allons pas nous exposer à perdre le sud de l'Irlande et une population dont la devise est : "Nous d'abord". Ces personnes auraient mieux fait de recevoir ce dont elles désirent : "Un isolement sans gloire."

RECULEMENT SATISFAISANT

Cork, 9. — Liam Roliste (William Roche) député Sinn Fein au parlement anglais pour la ville de Cork, a dit au cours d'une entrevue que la teneur des termes du traité entre l'Angleterre et l'Irlande serait satisfaisante pour la grande masse de la population. "La confiance que nous avions en nos délégués a été amplement justifiée, a-t-il dit."

LA FRANCE CONSTRUIT DES NAVIRES

La Chambre vote un crédit important pour la construction de navires

POUR LES ARMEES

On votera sous peu des crédits pour les armées de terre

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 9. — La Chambre des députés a unanimement adopté, aujourd'hui, une mesure prévoyant la construction de trois croiseurs légers, six destroyers, douze contre-torpilleurs et douze sous-marins durant la période de 1922-1925. On se servira des crédits votés au cours de la guerre pour la construction de quatre croiseurs de combat du type Normandie et qui avaient été abandonnés.

Le programme prévoit la dépense de 160,000,000 de francs en 1922, de 334,000,000 en 1923, de 190,000,000 en 1924 et de 71,000,000 en 1925.

Le vote des crédits du ministère de la guerre a été complet par la chambre. Ce budget, a dit le ministre des Finances, après que le dernier item fut voté, se chiffre à quelques millions de plus que quatre milliards.

Le ministre de la guerre Barthou a dit que le budget de la guerre de 1922 accuse une augmentation de

850,000,000 de francs en comparaison avec le budget de 1921.

On a abandonné à plus tard la discussion des crédits pour les armées de l'est. Ils seront discutés quand on présentera les crédits du ministère des Affaires Etrangères bien que les montants de ce dernier soient inclus dans les octrois du budget de la guerre.

France-Espagne

(Cable de la Presse Associée)
Madrid, 9. — A la suite d'une réunion du cabinet des ministres, aujourd'hui, on a déclaré que les relations commerciales seraient brisées entre la France et l'Espagne, dès samedi soir, par suite de la non-ratification du traité commercial entre ces deux pays qui expire demain.

Le gouvernement est à l'étude de nouvelles méthodes pour entraver de nouvelles négociations entre les autorités espagnoles et le gouvernement de Paris, afin d'établir un nouveau traité le plus tôt possible.

Les sans-travail en France

Paris, 9. — Le nombre de sans-travail en France qui reçoit de l'aide de la part du gouvernement est maintenant de 12,500. Cette information a été donnée à la Chambre par le ministre du Travail Vincent, aujourd'hui, au cours d'une discussion sur les crédits du ministère du Travail. Il compare ces chiffres à ceux du mois de mars dernier alors que 110,000 ouvriers étaient sans emploi et aidés par le gouvernement.

LE PROGRAMME DE
LA VISITE DE FOCH

Voici le programme qui sera suivi au cours de la visite du maréchal Foch à Montréal, dimanche après-midi :

3 h. p.m. — Arrivée à la gare Windsor et réception par le maire, le brigadier-général Armstrong, le consul de France, etc. Revue militaire.

3.20 h. p.m. — Départ pour la Bibliothèque municipale, où le maréchal lui-même la bienvenue au maréchal qui répondra et signera ensuite dans le livre d'or.

4.25 h. p.m. — Départ pour l'École des Hautes Etudes, Place Viger, où l'on confèrera au maréchal les degrés honoraires de l'école. — Ouverture officielle de l'exposition des produits français.

4.50 h. — Départ pour l'arsenal des Carabiniers Mont-Royal. Sécession par le consul de France et la colonie française de Montréal.

5.15 h. — Départ pour le théâtre His Majesty's.

5.30 h. — Réception par le Canadian Club, et 6.15 h., départ pour l'hôtel Windsor, puis réception par l'Alliance Française dans le Windsor Hall.

8 h. — Le maréchal dînera avec les officiers du district militaire No. 4 puis, à 10.15 h., départ pour la gare Windsor d'où le train emportant l'illustre visiteur partira à onze heures.

Les associations qui désirent présenter une adresse au maréchal doivent s'adresser avant 6 heures p.m., dimanche, au colonel Chambers, à l'hôtel Windsor.

L'ALLIANCE DES INSTITUTEURS
DEMANDE A S'INCORPORER

Plus de six cents instituteurs et institutrices réunis, hier soir à l'Académie du Plateau adoptent une résolution à cet effet. — Les règlements du fonds de dotation sont approuvés unanimement et deux administrateurs sont choisis parmi le personnel enseignant. — Des remerciements à la Commission Scolaire.

Les instituteurs et les institutrices de l'Alliance Catholique des professeurs de Montréal se sont réunis au nombre d'environ six cents à l'Académie du Plateau, hier soir, sous la présidence de M. J. D. Langevin, M. Maurice Turbide assistant comme secrétaire.

On a expliqué les règlements du fonds de dotation adoptés en mai dernier par l'Alliance et le 8 novembre par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

M. Arthur Ladouceur, principal de l'école Guay, invité par le président, commenta les principaux articles de ces règlements et souligna le fait que la commission scolaire a concouru dans tous les ports soumis par l'Alliance, et de plus, qu'il est à l'honneur de la commission scolaire d'être la seule de tout le Canada pour ne pas dire de toute l'Amérique, qui ait élaboré, d'accord avec ses employés, un projet de fonds de retraite aussi avantageux. En effet, elle contribue à part égale avec son professeur dans la mise de fonds, et elle prend à ses frais toute l'administration. Aussi un vote unanime de remerciements à la Commission scolaire fut émis.

Les professeurs de l'Alliance sont d'avis que l'incorporation de leur association doit être demandée et une proposition de M. A. C. Miller à cet effet est adoptée à l'unanimité.

L'Alliance Catholique ne concourt pas dans la demande présentée par les instituteurs protestants d'accorder un effet rétroactif aux amendements du fonds de pension provincial, basant la pension des instituteurs sur la moyenne des salaires des vingt-cinq meilleures années de service, et sur proposition de M. J. P. Labarre, une résolution en ce sens est votée unanimement.

L'Alliance procède ensuite au choix de deux administrateurs du fonds de dotation dans la personne de M. J. D. Langevin, président général de l'Alliance, et de Mlle Nativité Boissvert, présidente de la section féminine de l'Alliance. Ces deux délégués devant se joindre à ceux qui ont été nommés par le Bureau Central, à savoir : M. J. Auguste Richard, président des finances, M. Victor Doré, contrôleur, et M. Aymé Lafontaine, secrétaire-trésorier.

LA RECEPTION AU
MARECHAL FOCH

Nous sommes autorisés par le Consul Général de France d'affirmer que l'Union Nationale Française, No. 347 avenue Viger, a seule qualité pour distribuer les cartes d'admission à la réception du maréchal Foch, qui aura lieu à l'arsenal des Carabiniers Mont-Royal, angle des Rues de la Paix et de Henri-Julien, dimanche après-midi.

CHRONIQUE DES SPORTS
(Suite de la 21ème Page)LE HOCKEY A
SHAWINIGAN

Shawinigan, 9. — Le fameux C. I. C. de Shawinigan, qui vient de se réorganiser, fera encore parler de lui cette année. Les joueurs de 19 à 20 ans qui forment cette équipe sont les plus rapides patineurs de la ville et figurent avec avantage dans une équipe semi-professionnelle. Tous espèrent renouveler cet hiver leurs exploits dans les arènes nationales et dans les clubs amateurs des Trois-Rivières et des places avoisinantes.

Membres de l'équipe: Président honoraire, Rév. Frère Charles-Jules, directeur; Rév. Frère Armand; capitaine, Martial Gille; R. Tremblay, Ar. Houde, Omer Bergeron, Jos. Levasseur, Arm. Desjardis, M. Gill, S. Thibodeau et Saul Lambert.

Les "As", première équipe de l'Académie de cette ville, ne veulent point en céder à leurs aînés, sous le rapport de l'agilité, aussi les joueurs des deux équipes, sont prêts à se mesurer contre tout venant, au cours de la présente saison.

Président honoraire, Rév. Frère Charles-Jules, directeur; Rév. Frère Armand; capitaine, R. Desjardis; buts, Noé Temosse; défense, R. Desjardis et Bruno Gellinas; attaques, D. Brouillette, E. Prévost, F. Ladière, E. Michaud, G. Beauchemin, R. Hébert.

Les "As", étant en forme, lancent leur premier défi aux Saint-François-Xavier II. Adresse: Les "As", Boîte postale No. 135, Shawinigan Falls.

AU QUARTIER
DELORIMIER

Un nouveau club de hockey vient de se former dans Delorimier sous le nom de Consolidated Sand Co. Il est organisé par C.-E. Masse, ancien directeur du Saint-François-Xavier et gérant du Beauvillage, détenteur de la coupe Samson et Gervais. M. Masse a l'intention de former une très forte équipe. L'élection des officiers a donné le résultat suivant:

Président honoraire, C.-E. Masse; directeur, C. E. Masse; capitaine, C. E. Masse; vice-président, C. E. Masse; gérant, P. Forest, secrétaire-trésorier; P. Lapierre, R. Choquette et R. Lapierre, directeurs.

Les clubs désirant organiser des parties, devront s'adresser à C.-E. Masse, 155 Saint-Jérôme ou téléphone Vict. 1707.

Le club de la Consolidated Sand Co., avec la permission du Dr Sylvester vient d'ouvrir un grand patinoire dans le quartier Delorimier. Les joueurs de cette partie de la ville s'amuseront ferme cet hiver. Des parties de hockey seront jouées tous les dimanches.

Le conseil est formé de:

M. J. Marion, président; G. Bousquet, vice-président; C.-E. Masse, gérant; P. Forest, secrétaire-trésorier; P. Lapierre, W. Choquette et R. Lapierre, directeurs.

LES ZOUAVES DE
SAINT-CLEMENT

Il y a eu, mercredi, une grande assemblée des Zouaves de St-Clement de Vaudreuil. A cette réunion, qu'un enthousiasme de bon aloi a caractérisé du commencement à la fin, ont été les bases d'un nouveau club de raquettes, qui sera connu sous le vocable de "Zouaves de St-Clement". Il sera un des joyaux de la paroisse de Vaudreuil.

On a fait l'élection des officiers avec les résultats suivants: président, M. Edouard Moody; secrétaire-trésorier, G. A. Lacombe; directeur, Adjutor Leblond.

Prochainement, le club de raquettes des Zouaves de St-Clement de Vaudreuil invitera tous les autres clubs de Montréal à une grande réception, qui fera époque dans ses annales.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent
tous les grands événements
de la vie sociale et politique,
et de cette période, le journal
du matin est le premier à
vous en donner le détail.

L'emploi de la Commission scolaire :

b) — d'un montant égal versé semi-annuellement par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal au crédit de chaque instituteur ou institutrice :

c) — des dons qui seraient faits par des particuliers ou des corporations.

40 — Le Bureau Central fait la comptabilité des dits fonds, et la perception des retenues est faite par les Commissions de district.

50 — Les Commissions de district remettent chaque mois lesdites retenues au Bureau Central, qui reçoit et garde les fonds à titre d'emprunt.

60 — Tous les revenus de la caisse: retenues, versements de la Commission des Ecoles Intérieures et autres, sont capitalisés les 31 décembre et 30 juin, à un taux n'excédant pas six pour cent, et devant être fixé chaque année par le Bureau Central.

70 — Tout instituteur ou institutrice qui a contribué au fonds de dotation pendant vingt ans a droit à une rente viagère payable le 30 juin de chaque année, — cette rente devant être l'intérêt simple à cinq pour cent de sa part capitalisée. Au décès du pensionnaire, cette part capitalisée sera remise à ses héritiers.

80 — Les instituteurs ou institutrices qui ont contribué à ce fonds de dotation pendant moins de cinq ans et qui quittent ensuite le service de la Commission auront droit au remboursement de leur retenue capitalisée.

90 — Tout instituteur ou institutrice qui a contribué pendant cinq ans ou plus et qui quitte le service de la Commission a droit au remboursement de sa part capitalisée.

100 — Ces règlements sont obligatoires pour tous les instituteurs et institutrices à l'emploi de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Il est néanmoins loisible aux instituteurs à l'emploi de la Commission et qui seront âgés de 45 ans à l'époque de la mise en vigueur du présent règlement du fonds de dotation, et pour les institutrices qui seront âgées de 40 ans à la même époque, de faire partie du fonds de dotation, ou de se prévaloir des règlements actuellement en vigueur concernant les gratifications accordées par le Bureau Central aux instituteurs et institutrices démissionnaires qui ont été un certain nombre d'années dans l'enseignement, et accordées par le Bureau Central à ses salariés du 11 novembre 1919 et du 4 juin 1921. Ils devront cependant donner avis de leur décision trois mois avant l'adoption de ces règlements par le Bureau Central.

Les règlements adoptés par le Bureau Central concernant les gratifications aux instituteurs et institutrices démissionnaires et accordées par ce Bureau à ses salariés du 11 novembre 1919 et du 4 juin 1921, sont abrogés, sauf exception pour les instituteurs et institutrices mentionnés au paragraphe "100".

Il est proposé et résolu que ce rapport tel qu'amendé soit adopté.

Il est proposé et résolu que le président du comité des finances, monsieur J. Auguste Richard, le contrôleur des finances, monsieur Victor Doré et le secrétaire général et trésorier du Bureau Central, monsieur Aymé Lafontaine, soient choisis membres de cette commission d'administration pour représenter le bureau Central.

Les présents règlements sont en vigueur et prennent effet depuis le 1er septembre 1921.

Ces règlements sont adoptés en conformité avec les dispositions de la section "8" de la loi 11 George V, chapitre 49 créant ce fonds de dotation.

LE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUX

L'ordre des commissaires affecte le transport des marchandises et le prix des wagons-lits et des wagons-salons. — L'échelle de la diminution.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 10. — Le bureau des commissaires de chemins de fer a émis l'ordre général No. 350, portant la date du 21 novembre, affectant un rabai général dans les taux de transport des marchandises ainsi que dans le prix des places sur les wagons-lits et les wagons-salons. Voici la teneur de l'ordre :

Attendu que le bureau a décidé d'effectuer un rabai général dans les tarifs qui avaient été augmentés, d'après l'ordre général No. 309, portant la date du 9 septembre, 1920 :

Il est ordonné que les compagnies de chemins de fer, avec service de chars à vapeur, soumettent à la juridiction de ce bureau, devront produire leurs tarifs, devenant en vigueur le 1er décembre 1921, stipulant les rabais suivants dans les taux de transport domestique à l'intérieur du Canada, excepté les taux d'accommodation transcontinentale (mentionnés ci-après) et les taux sur le charbon, la pierre concassée, le sable et le gravier, comme suit :

(a) Dans le territoire à l'est de et comprenant Westford, Port William et Port Arthur, Ontario, les taux seront basés sur vingt-cinq pour cent de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre, 1920.

(b) Dans le territoire à l'ouest de et comprenant Port Arthur, Port William et Westford, Ontario, les taux seront basés sur vingt pour cent de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre, 1920.

(c) Sur les tarifs de transport direct entre les territoires de l'est et de l'ouest, les pourcentages mentionnés plus haut s'appliqueront aux commissionsnaires de l'est et de l'ouest respectivement.

(d) Les montants différentiels reconnus dans les taux d'accommodation, devront être maintenus, en autant que la chose sera pratique.

(e) Les taux d'accommodation transcontinentale seront établis sur la base d'une augmentation de vingt-cinq pour cent et un tiers pour cent de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre, 1920.

2. Que les prix des places sur les

LE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUX

L'ordre des commissaires affecte le transport des marchandises et le prix des wagons-lits et des wagons-salons. — L'échelle de la diminution.

LE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUX

L'ordre des commissaires affecte le transport des marchandises et le prix des wagons-lits et des wagons-salons. — L'échelle de la diminution.

LE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUX

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 10. — Le bureau des commissaires de chemins de fer a émis l'ordre général No. 350, portant la date du 21 novembre, affectant un rabai général dans les taux de transport des marchandises ainsi que dans le prix des places sur les wagons-lits et les wagons-salons. Voici la teneur de l'ordre :

Attendu que le bureau a décidé d'effectuer un rabai général dans les tarifs qui avaient été augmentés, d'après l'ordre général No. 309, portant la date du 9 septembre, 1920 :

Il est ordonné que les compagnies de chemins de fer, avec service de chars à vapeur, soumettent à la juridiction de ce bureau, devront produire leurs tarifs, devenant en vigueur le 1er décembre 1921, stipulant les rabais suivants dans les taux de transport domestique à l'intérieur du Canada, excepté les taux d'accommodation transcontinentale (mentionnés ci-après) et les taux sur le charbon, la pierre concassée, le sable et le gravier, comme suit :

(a) Dans le territoire à l'est de et comprenant Westford, Port William et Port Arthur, Ontario, les taux seront basés sur vingt-cinq pour cent de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre, 1920.

(b) Dans le territoire à l'ouest de et comprenant Port Arthur, Port William et Westford, Ontario, les taux seront basés sur vingt pour cent de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre, 1920.

(c) Sur les tarifs de transport direct entre les territoires de l'est et de l'ouest, les pourcentages mentionnés plus haut s'appliqueront aux commissionsnaires de l'est et de l'ouest respectivement.

(d) Les montants différentiels reconnus dans les taux d'accommodation, devront être maintenus, en autant que la chose sera pratique.

(e) Les taux d'accommodation transcontinentale seront établis sur la base d'une augmentation de vingt-cinq pour cent et un tiers pour cent de plus que les taux en vigueur avant le 13 septembre, 1920.

2. Que les prix des places sur les

LE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXLE BUREAU DES CHEMINS DE FER
ACCORDE UN RABAI DES TAUXDEVAIT S'ALIMENTER
DE LAIT

Il devait rester longtemps au lit, avant de commencer à prendre du Tanlac.

"Je mange, je dors, je me porte et je travaille mieux que depuis des années, et c'est au Tanlac que je dois le merveilleux changement survenu dans mon état de santé", déclarait récemment Monsieur Daniel Fettes, 112 rue Berthelot, à Québec.

"Je descendais depuis un an la pente fatale par suite de maux d'estomac, j'en étais arrivé au point que pendant des jours entiers je ne pouvais manger une bouchée de solide et devais vivre uniquement de lait. J'avais d'affreuses douleurs dans les reins et parfois ces douleurs étaient si atroces que je ne pouvais me retenir de crier. Je devais passer en moyenne un jour par semaine au lit."

"J'ai maintenant retrouvé mes forces et ma santé et je me sens devenu un tout autre homme".

Le Tanlac est en vente chez les principaux pharmaciens et les marchands généraux de partout.

212-ly

L'HON. M. KING VIENDRAIT
A MONTREAL

L'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion aura son banquet annuel le 22 décembre à l'hôtel Windsor. Il est probable que l'honorable Mackenzie King, le nouveau premier ministre du Canada, sera présent à ce banquet et qu'il adressera la parole.

Sir Lomer Gouin a aussi accepté l'invitation qui lui a été faite par M. Raoul Gauthier, le président des Voyageurs de Commerce, et M. J. Charles, l'ancien président. Il a déclaré qu'il appréciait hautement l'appui apporté par les voyageurs de commerce à la cause libérale.

L'honorable Rodolphe Lemieux sera aussi l'un des hôtes du banquet.

La nouvelle de la visite de l'honorable William Lyon Mackenzie King à Montréal n'est pas encore officielle. On se prépare cependant à lui faire une chaude réception au cas où il viendrait à Montréal. On tâche aussi d'apprécier la possibilité de réunir tous les députés élus de Québec, afin que cette réunion soit aussi complète que possible.

A PROPOS DU PRIX NOBEL
DE LITTÉRATURE DECERNE
A ANATOLE FRANCE

Un spirituel et un peu sceptique rédacteur en chef disait : "Vous donnez une fausse nouvelle ; on en parle. Après quoi vous démentez ; on en parle encore. Cela vous fait deux nouvelles et double profit". Est-ce ce principe éditorial de journalisme qui a décidé le "Matin" à publier une dépêche de Stockholm annonçant que M. Anatole France avait été jugé indigne du prix Nobel ? Non sans doute, car les reporters internationaux et les agences télégraphiques n'ont guère de ces finesse dans un vieux Parisien malicieux pouvait seul s'amuser à faire la théorie. Il est plus que probable que ce télégramme désormais fameux n'était pas sans fondement. Il est apparemment difficile à cette distance d'entreprendre une enquête, et le "Matin" lui-même n'a fourni aucune explication. Celle qu'a risquée un de nos confrères, et qui n'est qu'une hypothèse, n'a rien d'impossible ; il se pourrait en effet que cette exclusive eût été donnée à M. Anatole France par une commission préparatoire, dont l'Académie suédoise n'aurait pas cru devoir ratifier les propositions. Ce qui est bien certain, en tout cas, et ce qui justifie le "Matin" d'avoir inséré cette note et tout le public d'y avoir cru, c'est qu'elle était éminemment vraisemblable. Elle ne pouvait étonner que ceux qui n'auraient pas connu l'histoire du testament Nobel et la liste des lauréats depuis la fondation.

C'est en 1901 que le prix Nobel a été décerné pour la première fois. Tolstoï, Ibsen, Swinburne vivaient encore. Aucun de ces trois grands écrivains n'a eu le prix. Tolstoï, qui venait dix ans après l'inauguration de ce palmarès, était pourtant bien idéaliste, vertueux et humanitaire, mais trop audacieux, même au point de vue littéraire pur, audacieux réaliste et de ce chef aussi subversif en esthétique qu'en religion ou en politique. De même, le grand poète anglais Swinburne était magnifiquement païen, hugolâtre, et démocrate. Quant à Ibsen, ce grand dramaturge avait précisément dans toute son œuvre, défendu les droits de l'individu, la liberté de penser et de vivre, contre les traditions conventionnelles que l'Académie de Stockholm servait et protégeait conformément aux intentions du "de cujus". Tout écrivain émancipateur et novateur, dans quelque ordre d'idées que ce fut, se trouvait en mauvaise posture devant cette Académie suédoise, qui ressemble fortement un peu à toutes les Académies, et de la conservatisme et le moralisme spontanés s'appuyaient en outre sur une clause formelle du testament. C'est ce qu'exposait il y a quelques mois M. Albert Thibaudet, professeur et critique français, chargé de cours à l'université d'Upsal. Il s'efforçait de montrer qu'il n'y avait point de gallophobie dans l'affaire, mais que le caractère trop libéral de la part des grands écrivains français — dans les deux sens que le dix-septième siècle donnait à ce mot — les handicapait lourdement dans la course du prix Nobel. Nous avons vu effectivement que la nationalité russe, anglaise ou norvégienne n'avait pas empêché cette objection. Par contre, une marque écla-

VINCENT D'INDY
Sa vie et ses œuvres.

Vincent d'Indy, le célèbre musicien, qui est actuellement dans notre ville, et qui donne en ce moment des concerts à l'Aeolian Hall, de New-York, est d'origine vivaroise. Il est né à Paris en 1851. Il travailla le piano avec Diemer en Marmontel, l'harmonie avec Lavignac. Par l'intermédiaire d'Henri Duparc, il devint l'élève de César Franck qui devait exercer une si vive influence sur sa vie musicale.

Il voyagea en Allemagne, assista à Bayreuth aux premières représentations de la "Tétralogie". De retour à Paris, il est l'un des plus ardents propagandistes de la cause wagnérienne. N'oublions pas que, plus tard, il devait être le bras droit de Charles Lohengrin, qu'il aidait dans les études de "Lohengrin". A cette époque il y avait quelque mérite à être wagnérien. Les wagnériens d'alors étaient les stravinskistes d'aujourd'hui. L'indigence de notre musique explique l'engouement des jeunes musiciens de ces temps pour les œuvres de Wagner. Vincent d'Indy se rendit compte du marasme où se débattait notre musique dramatique, ce qui l'incita à écrire "Le Chant de la cloche".

Il produisit de nombreuses œuvres symphoniques, parmi lesquelles "Waldens tein", étonnant d'orchestre et débordant de rythme, l'exquise "Sauge-Fléurie" qui date de 1884. Puis, c'est le tour de la belle "Symphonie cévenole", l'un des joyaux de la musique française, "Fervais" l'occupera pendant six ans.

L'activité éditoriale ne lui suffit plus. Des idées de réorganisation de l'enseignement mûrissent en lui. Ces idées, il voudra les appliquer lorsqu'en-

VENTE D'UN CHAR DE
Grafonolas Columbia

VENUS A TERMES FACILES

PREMIER CHAR de GRAPHOPHONES COLUMBIA expédié à la Canadian Graphophone & Piano Co.

DEPUIS \$1.00 PAR SEMAINE EN MONTANT

La vente est commencée de ce matin. L'achat de quelques disques vous donne droit à la livraison d'un GRAPHOPHONE immédiatement. Pas de nécessité ici de faire partie d'un club.

GRAPHOPHONES COLUMBIA DEPUIS \$37.50 A \$535.00



Faites votre choix de bonne heure. Gardez en magasin jusqu'à Noël si désiré.

CANADIAN GRAPHOPHONE & PIANO CO.
248 RUE SAINT-CATHERINE EST.
A. A. GAGNIER, gérant.
TEL. EST 3539

LISEZ
Le Canada

IL VOUS APPORTE LES PREMIERES NOUVELLES DU MATIN

Les dépêches les plus importantes qui lui parviennent durant la soirée sont publiées dans LE CANADA.

LE JOURNAL DU MATIN EST LE PREMIER à vous donner le détail des GRAVES EVENEMENTS de la vie sociale et politique et le récit des ASSEMBLEES, MANIFESTATIONS, et REUNIONS de la soirée qui précède.

En lisant LE CANADA chaque matin, vous êtes renseigné sur les derniers événements de la nuit, le matin même, et non une journée plus tard.

Le prix du Canada à

MON. REAL et BANLIEUE :—

Au numéro, sur la rue et aux dépôts..... .03
Abonnement avec livraison à domicile..... 9.00

PAR LA MALE :—

Canada..... 6.00
Etats-Unis..... 8.00
Union Postale..... 12.00

25% D'ESCOMPTE EST ACCORDE SUR TOUTS LES ABONNEMENTS PAR MALE, PAYES D'AVANCE

LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA Limitée

73, RUE SAINT-JACQUES, — MONTREAL

1894 il fondera, en compagnie de Guilmet et de Bordes, l'école qu'il dirige actuellement.

"Istar", splendide fresque sonore, voit le jour en 1896. Deux ans après, il commence une nouvelle œuvre de théâtre, "Etranger", qui, comme "Fervais", sera jouée à Bruxelles avant de voir le feu de la rampe à Paris.

Puis, une série de belles œuvres symphoniques, le "Deuxième Symphonie", le "Jeu d'échecs à la montagne", les "Souvenirs", et enfin sa dernière œuvre dramatique, la "Légende de Saint-Christophe" que l'Opéra a magnifiquement montée.

Son activité ne s'est pas contentée de créer des œuvres remarquables. Son esprit de méthode, ses qualités de lucidité intellectuelle le désignaient pour l'enseignement et devaient faire de lui un admirable professeur. Vincent d'Indy croit à la mission éducative de l'art ; il n'admet pas que l'art ne soit pas le soutien de quelque noble idée ou de quelque sentiment élevé. "Le but de l'art, dit-il, n'est pas le profit, ni même la gloire ; le vrai but de l'art est d'enseigner, d'élever graduellement l'esprit de l'humanité". Le désintéressement doit être à la base du caractère de l'artiste, et, pour magnifier le rôle de l'artiste, écoutez ces accents chaleureux : "Ce qui, dit-il, fait du nom d'artiste un titre sublime, c'est que l'artiste reste libre, complètement libre. Regardez autour de nous, et dites, si, à ce point de vue, il est quelque carrière plus belle que celle de l'artiste conscient de sa mission ? L'armée ?... La magistrature ?... L'université ?... La politique ?... Partout obéissance par définition, ou asservissement par état. — Mais quel est le gouvernement, quel est le pape, l'empereur, le président, qui pourraient imposer à l'artiste l'obligation de penser et d'écrire contre son gré ? La liberté, voilà le vrai bien, le plus précieux apanage de l'artiste. La liberté de penser est aussi la liberté de personne au monde n'a le pouvoir de nous ôter, celle de construire notre œuvre selon notre conscience."

Ce grand artiste a été un aimant passionné de la musique. Il l'a aimé, elle-même, non pour les préférences qu'elle pouvait offrir. Ce n'est pas par dilettantisme supérieur qu'il a cultivé son art, car son âme ardente lui interdisait d'être un dilettante.

LES PROJETS DE
M. ANATOLE FRANCE

Avez-vous des projets littéraires, a demandé M. Georges Martin, du Petit Journal, à M. Anatole France ? — Pourquoi pas ? A tout âge, il faut faire des projets.

— Rientôt va paraître la Vie heureuse. C'est la suite des souvenirs que j'ai publiés sous le titre : le Petit Pierre. Il y a une préface, quelques nouvelles et une postface. Et cela fait à peu près la valeur d'un roman du format habituel.

— En outre... Ah! ensuite... Je me mettrai à faire un livre sur la guerre...

La voici de nouveau : Qui donc pourrait en vouloir à Anatole France d'avoir aperçu dans la guerre ce que les intérêts humains ont pu y mettre d'ignominie ? Anatole France n'a dit que les Croisés avaient été des "guerriers d'épée". Sans doute, elles n'ont pas été que cela et la dernière guerre a été aussi autre chose. Il ne sera pas mauvais cependant qu'on jour les épiques de la guerre et quelques autres mémoires soient frottés de la main d'un tel maître.

— D'ailleurs, ajoute Anatole France, ce livre, je veux le faire tel qu'il offense le moins possible de gens, le moins possible de maîtres, et même de caporaux. Aussi lui donnerai-je une forme allégorique comme à L'He des Pingouins. La fable, à ceci de bon qu'elle permet de rendre moins dures — et plus efficaces — les vérités. Rabelais n'est-il pas ? n'est-il pas employé l'allégorie. Pierre Chaine a pu dire bien des choses, dans ses Mémoires d'un rat, en faisant parler une bête venue de bleu-horizon, et son cher Michel Corday aura bien du mal, s'il ne veut user d'allégorie, à paraître son prochain roman sur la guerre.

— Je voudrais tuer les mensonges, sans blesser les hommes."

Le Canada

MONTRÉAL, Samedi, 10 Décembre 1921.

Bienvenue au Marechal

Demain, Montréal aura le très grand honneur de recevoir dans ses murs le héros incontesté de la grande guerre, celui qui sauva le monde de la menace allemande, le maréchal Foch.

Depuis quelques années, la France a voulu nous manifester sa gratitude en nous envoyant ses hommes les plus renommés ; au cours de l'été, nous avons été honorés de la visite de la mission Payolle comprenant les hautes sommités de France, tant militaires que civiles.

Mais demain, la France sera personnifiée par son plus grand soldat, celui dont le génie étonna le monde en proie aux plus grandes appréhensions, le vainqueur de la seconde bataille de la Marne qui, tout à l'heure, bien loin en arrière et les forces à demander la paix.

Nul doute que la population tout entière de la métropole canadienne, la première ville française du continent, se portera en masse aux endroits que visiteront le maréchal et sa suite.

Chacun voudra lui témoigner son admiration et sa gratitude pour l'œuvre immense qu'il a accomplie durant ces quatre années et demie de lutte ardente qui rendait au monde sa liberté menacée et rétablissait la paix en faisant taire le bruit du canon.

Partout où il a porté son uniforme bleu horizon, le soldat de France a été l'objet d'ovations immenses : les Américains qui s'étaient si généreusement mis à sa disposition ont été heureux de revoir en lui le commandant suprême, les civils ont acclamé en lui le génie latin qui a toujours fait l'admiration du monde.

C'est surtout à ces deux titres que Montréal sera heureuse de recevoir la visite du maréchal Foch. La race canadienne-française a donné une grande nombre de ses fils à la guerre et c'est avec orgueil qu'elle mèlera sa joie avec celle de ses cousins français à Montréal pour acclamer ce héros.

Le maréchal Foch recevra les honneurs militaires et civils de notre population et il visitera plusieurs de nos monuments ; il sera l'hôte de ses compatriotes aussi bien que des Canadiens-français et des Anglo-Canadiens.

Que tous lui fassent une réception digne de l'admiration qu'a pour lui le monde entier ; qu'il en soit de telle sorte que le maréchal puisse retourner en son pays et dire là-bas qu'il y a en Amérique une ville française amie, où l'amour de la France est toujours aussi vivace et aussi sincère.

Nous souhaitons au maréchal Foch la bienvenue la plus cordiale, nous saluons en lui l'armée française dont il possède à un si haut degré les vertus héroïques qui ont été si brillamment manifestées au cours de la guerre.

Honneur au plus grand soldat de France !

L'Analyse de la Victoire

Si le gouvernement Meighen a subi une défaite générale dans le pays, nulle part il n'a été aussi complètement écrasé que dans la province de Québec.

On ne doit pas oublier cependant que les provinces maritimes ont également fortement voté contre lui, surtout la Nouvelle-Écosse, et que dans l'Ouest les fermiers ont eu un succès presque aussi complet que le nôtre.

Il serait donc injuste de vouloir prétendre que c'est exclusivement le ressentiment de Québec pour les événements de 1917 qui a amené sa défaite.

Sans doute, dans cette province, on avait gardé le souvenir cuisant des injustices, des calomnies et des traitements odieux que nous avons subis alors. Et on attendait avec exaspération l'occasion de voter contre celui qui en avait été le principal instrument.

Mais à ce ressentiment s'est jointe avec une force égale la protestation, dans les milieux anglais mêmes de Montréal, de la finance et du commerce contre un régime de ruine qui menaçait de mener notre pays à la banqueroute.

La maladministration du gouvernement dans la question des chemins de fer comme de la marine ; sa partialité pour certains groupes de Toronto au détriment des intérêts du pays ; l'état général de malaise économique dont nous souffrions, ont joué un rôle aussi important dans le résultat de mardi que la juste protestation de nos compatriotes.

Ajoutons d'ailleurs que, dans l'Ouest, on a tenu à protester avec une égale vigueur contre les menées de la loi électorale qui avait en 1917 défranchisé des milliers d'électeurs ; et si là-bas c'est le parti fermier qui en a profité, la protestation n'en a pas été moins définitive, ni moins complète.

Il ne faut pas laisser croire l'erreur que c'est un sentiment de préjugé ou même de vengeance qui a battu M. Meighen.

Son gouvernement avait accumulé les injustices dans tous les domaines, moral, matériel ou financier ; partout il s'est suscité des ennemis et des adversaires acharnés.

Il est tombé sous les coups multipliés de tous ces groupes qui ont également lésés, soit dans leurs intérêts, soit dans leurs sentiments les plus chers.

N'oublions pas en effet que la minorité du gouvernement Meighen dans le prochain parlement est énorme, si on compte le nombre de tous les députés élus contre ses candidats.

C'est donc le pays tout entier — et non pas seulement Québec, encore moins les seuls Canadiens-français — qui a balayé le gouvernement du pouvoir ; ce gouvernement sera remplacé par un gouvernement libéral représentant selon la formule de notre parti tous les groupes, toutes les classes et toutes les nationalités et sachant rendre justice à tous.

La défaite de l'Intolérance

Nulle défaite n'a été plus satisfaisante, dans l'opinion publique, — sauf celle du gouvernement lui-même, — que celle du Dr Edwards, le député de Frontenac.

Bien que ce lugubre fanatique ait joué toujours un rôle assez bruyant dans les derniers parlements, jamais on n'avait osé l'appeler au ministère et M. Borden lui-même avait toujours refusé d'en faire un ministre.

C'est M. Meighen qui eut l'impudence de l'assumer au côté des quatre ministres canadiens-français que le vote populaire vient de balayer dans Québec.

Ce geste de l'ex-premier ministre eut sa répercussion, non seulement chez nous, mais même dans les milieux anglais, où l'extrémisme du Dr Edwards est aussi regretté que nous regrettons nous, dans Québec, les excès de certains personnages qui, sous le prétexte de défendre nos intérêts, nous ont toujours fait beaucoup plus de mal que de bien.

Nous saluons donc avec la plus grande satisfaction, non pas au point de vue libéral seulement, mais même au point de vue na-

nal, la défaite confirmée du Dr Edwards dans le comté de Frontenac.

C'est une bizarre ironie du sort qui avait voulu qu'une division portant un aussi beau nom ait eu un aussi piètre député.

Mais M. Edwards n'est pas le seul qui ait subi la défaite l'autre jour et dont le parlement soit débarrassé.

Si l'on regarde la liste des députés torys défaites, on trouvera encore des gens comme le colonel Currie, MM. Burnham, Morphy, Boyce et autres qui tous se faisaient au parlement les tristes porte-voix du fanatisme orangiste.

L'électorat a fait justice de tous ces intolérants ; et seul M. Hocken a survécu dans un des comtés de la ville de Toronto qui continue, même dans la défaite, d'être le centre ultra-tory du pays.

Nous espérons que la race des intolérants a vécu.

Dans cette province, nous avons toujours prêté la modération, la conciliation ; et nous nous réjouissons de voir soixante-cinq libéraux se rendre au parlement, plutôt que certains indépendants n'ayant aucune cohésion avec les autres parties du pays et n'étant pas aptes à prendre, sur tous les problèmes nationaux, l'attitude voulue.

D'autre part, la disparition des Edwards, des Burnham, des Currie, est une bonne nouvelle, non seulement pour nous, mais pour le Canada tout entier.

A mesure

A mesure que les rapports se complètent, les majorités des députés libéraux augmentent.

Dans la province, toutes sont faites de milliers de voix ; c'est presque l'unanimité qui a condamné le gouvernement défunt.

Un siège

M. Meighen se cherche un siège pour rentrer au prochain parlement. On dit que M. L. O. Maille va lui offrir le sien.

Ecrasé

M. Arthur Sauvé a subi une défaite écrasante dans le comté des Deux-Montagnes.

Son candidat a été écrasé par M. Ethier par 2,450 voix. Les harangues de M. Sauvé n'y peuvent rien.

Le vieux jeu

La "Gazette" continue de former le ministère de l'hon. Mackenzie King et de lui suggérer des noms.

Il est amusant de voir l'organe tory de ce jeu. Si ses prédictions ministérielles ne valent pas mieux que ses prophéties électorales, il ne faut pas trop s'en étonner.

Le résultat

La conférence de désarmement aura-t-elle produit un résultat sérieux et permanent ?

C'est ce que se demandent avec anxiété les contribuables de tous pays qui paient pour la milice et la marine de guerre.

Opinions

L'administration de nos forêts

Le ministre fédéral qui a voulu assimiler le cas de Québec à celui d'Ontario dans l'affaire Riddon n'a pas eu l'inspiration heureuse ; la réponse qu'il s'est attirée de l'honorable M. Mercier est de celles qu'on aimerait autant n'avoir pas provoquée. Non seulement M. Mercier prouve qu'à l'heure actuelle les procédés de recouvrement des deux gouvernements ne sont pas les mêmes, mais il déclare que la Compagnie Riddon a acquitté toutes ses redevances à Québec, sauf celles de l'année en cours.

Nous devons aussi complimenter le ministre pour les perfectionnements apportés chaque année dans les services de recensement, de contrôle des coupes et de protection contre le feu. Le temps ne nous paraît pas éloigné où la province de Québec, en se guidant sur l'expérience de l'étranger, surtout des pays scandinaves, aura enfin trouvé les meilleures méthodes de recensement. Le contrôle des coupes, si déficient jusqu'à ces dernières années, semble dénoter aujourd'hui de la compétence et de la conscience, et nous en trouvons une nouvelle preuve dans la récente publication d'un manuel à l'usage des contremaîtres. Quant à la protection contre l'incendie, grâce aux postes d'observation et de garde établis un peu partout sous la direction des ingénieurs forestiers, elle devient chaque jour plus effective. Le mérite de cet état de choses revient surtout, croyons-nous, aux ingénieurs que notre gouvernement a envoyés étudier à l'étranger, mais il n'est que juste d'en rapporter une large part au ministre en qui ce personnel d'élite trouve un si puissant appui.

(«La Rente»).

Le Magasin de Bijoux

Pour Cadeaux de Noël

Peut-on vous aider à choisir vos bijoux pour les Fêtes ?

Avec notre longue expérience nous sommes en position de vous dire ce qui est le plus acceptable et le plus apprécié. Vous n'avez pas à dépenser avec prodigalité pour faire un choix judicieux !

Entrez voir notre vaste et artistique étalage

BAGUES

Un grand choix de bagues serties de diamants et autres pierres précieuses. Plusieurs jolis genres.

COLLIERS

En diamants, perles véritables ou imitation et autres grains. Une variété de jolis patrons.

EPINGLES DE CRAVATES

Un cadeau très populaire. Un grand assortiment à votre choix.

HORLOGES

Un splendide assortiment d'horloges de cheminée et Grand-Père.

LAMPES ELECTRIQUES

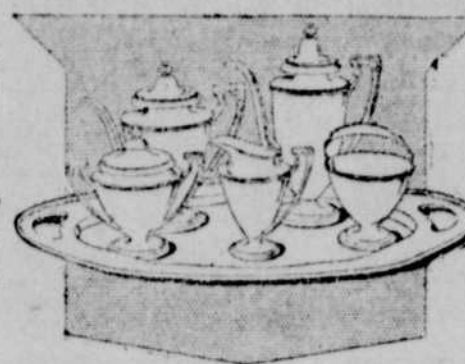
Nombreux et jolis dessins à effets de couleurs.



MONTRES-BRACELET

ELGIN

Une bonne montre est un cadeau qui fait toujours plaisir. En choisissant une Elgin, vous ferez un bon achat. Autres bonnes marques en magasin.



EXQUISE ARGENTERIE

Exquise ! tel est le mot ! Services à thé et à café. Plateaux et articles de toilette dans les plus jolis patrons.

BELLES STATUES

Une superbe collection de Bronzes et Statues en marbre italien. Nous avons été des plus favorisés en nous procurant quelques spécimens des plus choisis et des plus artistiques.

COUTELLERIE

Articles séparés ou services complets. Un assortiment Rogers de 1847.

VERRE TAILLE

Très peu de cadeaux sont aussi appréciés que le verre taillé. Nous avons de superbes morceaux qui plairont sûrement.

BOUTONS DE MANCHETTES

Patrons et dessins variés, en or, argent, ornés de pierres précieuses et de fantaisie.

Alfred Eaves Reg'd.

W. E. HAYES, Successeur,

No 23 RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL

UNE OEUVRE DOUBLEMENT AADIENNE

On ne peut se défendre de très douces émotions quand on voyage au "pays d'Évangéline" et l'on voudrait voir tous ses compatriotes partageant la sympathie profonde que l'on éprouve pour ce peuple voisin et ami, prendre un intérêt direct et toujours croissant aux œuvres qui assurent la survie de l'Acadie. Les nombreux lecteurs de votre journal me sauront gré d'attirer leur attention sur deux œuvres d'origine très différente, mais intimement liées entre elles : la publication d'un ouvrage historique de grande valeur sur le premier prêtre acadien, l'abbé Joseph Mathurin Bourg, et l'Hôtel-Dieu de Campbellton, au bénéfice duquel l'auteur de l'ouvrage a écrit ces quelques lignes.

Le jeune déporté de 1775 fut détenu six ans dans les prisons d'Angleterre. Rendu enfin à la liberté et au sol de sa "douce France", le futur missionnaire n'a qu'un rêve : revoir sa chère Acadie, ses chers Acadiens dispersés, et aller à la déportation ou repatriés non moins miraculeusement et pourvoir à leurs intérêts spirituels au prix de n'importe quels sacrifices. Cette noble ambition d'une âme d'apôtre captive le lecteur, le fascine, fait vibrer bientôt toutes les cordes d'un cœur fraternel.

On s'prend d'admiration pour ce jeune homme quand on le voit, tous les jours hanté du désir de revoir les siens et de leur distribuer la parole évangélique et le pain de vie. Il réussit enfin à passer la mer, débarquant en terre acadienne et à peine ordonné prêtre, court au devant de ses compatriotes. En tous sens, le vaillant chasseur d'âmes parcourt les côtes nord et sud de la baie des Chaleurs, l'île Saint-Jean, — aujourd'hui l'île du Prince-Édouard — la baie Sainte-Marie, au milieu des tracas, des soucis, votre même des persécutions de la part de ceux qui redoutent les ardeurs de son zèle. Il ne s'accorde de répit qu'au terme d'une trop brève carrière sacerdotale de vingt-cinq ans, quand l'organisme usé refuse de supporter les fatigues nécessaires au rude travail de l'apostolat. L'émotion du lecteur est intense et reconnaissant envers le biographe qui lui révèle

cette superbe page de l'histoire de l'Eglise acadienne, il se sent pris du désir de faire partager à d'autres son bonheur.

C'est ce sentiment, cette émotion que je voudrais communiquer à tous les Canadiens-français. J'ai littéralement dévoré le beau livre de M. l'abbé Melanson ; je desirerais le voir, dans nos journaux, l'objet d'une réclame bienveillante, afin qu'il soit bientôt entre toutes les mains.

Si au plaisir de goûter des pages délicieuses s'ajoute celui non moins grand d'aider une œuvre à la fois acadienne et canadienne-française, qui donc se privera du double avantage de mieux connaître nos frères d'Acadie et de témoigner sa sympathie à une œuvre importante comme celle d'un hôpital catholique en terre acadienne ? Or, la vie de l'abbé Bourg, par M. le curé Melanson, se vend au profit de l'Hôtel-Dieu de Campbellton.

Fondé il y a trente-cinq ans par les religieux de l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'hôpital catholique de Campbellton a passé par les douloureuses épreuves de l'incendie : deux fois déjà l'incendie est venu le menacer, les religieux l'ont deux fois relevé de ses ruines. Le concours précieux et empressé du clergé et des fidèles a été leur grand appui dans la détresse. Elles comptent sur la même collaboration pour maintenir leur œuvre. Tous peuvent bien, facilement leur venir en aide. Il suffit de se procurer un exemplaire de la vie de l'abbé Bourg (\$1.15 franco) vendu à leur bénéfice. Adresse : Hôtel-Dieu, Campbellton, N.B.

UN AMI.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

GRAND-TRONC

Montréal — Toronto — Hamilton

Voie double tout le voyage

Le train de nuit quittant la gare Bonaventure à 11 heures tous les jours fournit au public voyageur un service tout à fait exceptionnel entre Montréal, Toronto et Hamilton, arrivant à Toronto à 7.30 a.m. et Hamilton à 9.08 a.m. Au retour, ce train quitte Hamilton à 9.15 p.m., Toronto à 11.00 p.m., arrivant à Montréal à 7.30 a.m. tous les jours. Wagon-lits à compartiment directs entre Montréal, Toronto et Hamilton, wagons-club à compartiment et autres wagons directs entre Montréal et Toronto. Pour billets, lits et autres renseignements s'adresser au bureau des billets de ville, No 230 rue St-Jacques, Main 3620, au bureau des billets, gare Bonaventure, Main 8229, ou au bureau des wagons Pullman, gare Bonaventure, Main 1543.

212-10-13-20-29-g

LE COLLEGE DE MUSIQUE DOMINION

Chambre 18, Édifice de la Banque de

Toronto, No 444, rue Guy.

Les examens annuels de Noël sur la pratique et la théorie de la musique auront lieu les 28 et 29 décembre. Aucune entrée ne sera acceptée après le 21 courant. Pour plus amples renseignements, s'adresser au secrétaire du collège entre 10 a.m. et 1.30 p.m., tous les jours, sauf le samedi.

PERCEVAL J. ILLIEN, Secrétaire, 207-210, 17.

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le The Arts Club Limited, de la ville de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec à sa prochaine session pour obtenir une loi pour amender sa charte et définir ses pouvoirs et pour toutes autres fins concernant les présentes.

Montréal, 9 décembre 1921.

WALTER S. JOHNSON, C.R.

Avocat du demandeur.

212-10-13-24-21

PACIFIQUE CANADIEN

Trains du samedi soir entre Montréal et Toronto

Vous n'ignorez pas que le Pacifique Canadien fait circuler deux trains additionnels, toutes les fins de semaine, entre Montréal et Toronto, Ont. Vous pouvez quitter Montréal, gare Windsor, à 11.45 p.m. (samedi seulement) et arriver à Toronto, gare Union, à 9.00 a.m. Au retour, départ de Toronto, gare Union, à 12.30 a.m. (dimanche seulement) et arriver à Montréal, gare Windsor, à 9.45 a.m.

Ce service vous permet de passer deux heures de plus dans l'une ou l'autre de ces villes et d'arriver à une heure raisonnable le dimanche matin. Ces trains sont des plus modernes et comprennent des voitures de première classe et des wagons-lits, dernier modèle. De plus, ces trains n'arrêtent qu'à Westmount, Smiths Falls, Havelock et Peterboro.

212-10-13-24-21

LE Dr PARISEAU

M. le Dr Léo Pariseau sera l'hôte d'honneur du Cercle Universitaire à un dîner-causette, le samedi, 17 décembre, à sept heures et demie du soir. Le titre de sa causerie sera : "Pour qu'on aime la biologie". M. le Dr J. E. Dube remerciera la conférence.

On est prié de s'inscrire au plus tôt. Prix de la soirée \$1.50. Les membres du Cercle peuvent amener leurs amis.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-Général, au bureau No 13, rue Saint-Jacques.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

GOVIN, LEMIEUX & PARENT

Avocats

Chambre 808, Tél. Main 3093

Edif. Montréal Trust, 11 Place d'Armes.

25-26-27

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME

AVOCATS

No 112 RUE ST-JACQUES

Victor Geoffrion, C.R.

J. Alex. Prud'homme, C.R.

Boîte postale 1035, Phone, Main 11

Tél. Main 1123, Rte. Melrose 124

THEODORE RHEAUME, C.R.

AVOCAT

EDIFICE "LA SAUVGARDE"

52, Notre-Dame Est. MONTREAL

154-155

ALEX. DESMARTEAU, L.I.C.

Syndic Autorisé

EDIFICE "LA SAUVGARDE"

MONTREAL.

154-155

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.

MARION & MARION

38 rue Lacombe, Montréal.

AVIS PUBLIC est donné que Noël Therrien, de Montréal, modeste et distingué, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec, à lui accorder une licence pour exercer la profession de médecin et chirurgien dans la Province de Québec, après examen.

J. E. GELINAS

L'avocat et agent de Noël Therrien

212-10-13-24-21

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'Assemblée législative de la Province de Québec, à sa prochaine session par Wilfrid Laurier, administrateur et fidé-commissaire de la succession de feu Joseph Amélie, s'adressera à la législature de la Province de Québec, à lui accorder une licence pour exercer la profession de médecin et chirurgien dans la Province de Québec, après examen.

J. E. GELINAS

L'avocat et agent de Noël Therrien

212-10-13-24-21

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'Assemblée législative de la Province de Québec, à sa prochaine session par Wilfrid Laurier, administrateur et fidé-commissaire de la succession de feu Joseph Amélie, s'adressera à la législature de la Province de Québec, à lui accorder une licence pour exercer la profession de médecin et chirurgien dans la Province de Québec, après examen.

J. E. GELINAS

L'avocat et agent de Noël Therrien

212-10-13-24-21

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'Assemblée législative de la Province de Québec, à sa prochaine session par Wilfrid Laurier, administrateur et fidé-commissaire de la succession de feu Joseph Amélie, s'adressera à la législature de la Province de Québec, à lui accorder une licence pour exercer la profession de médecin et chirurgien dans la Province de Québec, après examen.

J. E. GELINAS

L'avocat et agent de Noël Therrien

212-10-13-24-21

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le locataire devra respecter son bail. — En Cour de Pratique.

Une action intentée en Cour Supérieure par M. Herbert A. Beatty contre le Dr Eudore Dubéau, de cette ville, a été renvoyée avec dépens, hier après-midi, par l'honorable juge Archer.

M. Beatty, en vertu d'un bail qui lui avait été consenti le 1er octobre 1921, avait loué la chambre d'un appartement appartenant au Dr Eudore Dubéau, au No 421 rue Sherbrooke-Est.

Dans sa déclaration, il alléguait qu'il avait loué les lieux pour le terme d'une année, à raison d'un loyer mensuel de \$75, à l'exception du premier mois cependant, vu que le défendeur lui allouait la moitié du loyer, soit \$37.50, pour le dédommager pour les réparations qu'il s'engageait d'effectuer à ses propres dépens.

Le demandeur ajoutait cependant que peu après qu'il eut pris possession de la chambre en question, il constata qu'elle était infestée de vermine.

Il notifia le défendeur et l'avertit qu'il ne pouvait habiter les lieux.

Il concluait en demandant la résiliation de son bail, en plus d'une somme de \$157.27 pour dommages.

Le défendeur contestait cette réclamation. Il présentait, par l'entremise de son procureur un plaidoyer dans lequel il admettait qu'un bail eût été intervenu entre lui et le demandeur, mais ajoutant toutefois en substance ce qui suit :

Que le défendeur l'a averti qu'il avait trouvé six punaises dans sa chambre.

En recevant cet avis, le défendeur notifia immédiatement un expert-nettoyeur qui s'efforça pour faire disparaître toute trace de vermine, mais ne put s'acquiescer, le demandeur insistant pour quitter les lieux, prétendant qu'il ne pouvait ni souffrir la vermine ni respirer la mauvaise odeur qui se serait dégagée de son appartement, après l'application du produit désinfectant.

En demandant le renvoi de cette action, le défendeur ajoutait qu'il avait averti le demandeur, par lettre, de l'existence d'un double, à l'effet que ce n'était pas une raison suffisante pour lui de quitter les lieux, simplement parce que le défendeur voulait faire appliquer un produit désinfectant.

L'hon. juge Archer, en renvoyant la présente action avec dépens, déclara que la preuve établit clairement que le défendeur a pris toutes les mesures nécessaires pour satisfaire le demandeur.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

9 décembre 1921.

Président : Hon. Juge Bruneau.

Jugements rendus dans les causes suivantes :

W. Bourdon vs J. E. Burdon. Jugement suivant confession de jugement.

Dame veuve Chamberland vs Noé St-Onge. Jugement pour demander des dépens.

R. et S. Canadian Tires Limited vs J. M. A. Valois et Mlle G. St-Jean. T.S. Jugement par défaut vs T.S.

F. T. Smith vs F. H. Norman et Howard R. Richey, tiers opposant. Motion du demandeur pour réclamation d'instance ; motion renvoyée, avec dépens.

Dame Ida Shearer et al. vs City Development Co. Limited. Jugement pour \$5,610.17.

Watt & Godwin vs Chs. Lauzon. Jugement pour \$500.91.

Independent Order Sons of Israel vs Harris Lusher et al. Jugement ordonnant aux défendeurs de signer le transport.

William J. Graham et al. vs John Graham et H. P. Graham et al. mise en cause. Motion du défendeur pour détails ; motion renvoyée, avec dépens.

Dame Eveline Leonard vs Alexandre Villamaire. Requête de la demanderesse pour pension ; accordée pour \$250 et pension de \$40 par mois à partir de la signification de la requête.

Ernest R. Décarie vs J. O. Goulet et al. Jugement pour le demandeur.

Malcolm Lemieux, ex-qual, vs La Cité de Montréal. Inscription en droit de la défenderesse ; rejetée, avec dépens.

Isaac Jaslow vs J. A. Turcotte et al. exception à la forme ; renvoyée avec dépens. Dans la même cause, exception dilatoire ; renvoyée avec dépens.

Joseph M. Balouch vs M. Balouch. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure de Montréal ; accordée.

Dame M. Desrosiers vs Joseph Clair. Requête de la demanderesse pour être en justice en séparation de corps et domicile ; accordée, dépens à suivre.

P. Payette vs S. Moisan et al. Motion du demandeur pour règle nisi ; accordée, reportable le 19 courant.

Stanislas Bernard vs La Compagnie Martel Limited. Requête pour être en justice suivant la loi des accidents ; accordée, dépens à suivre.

Banque d'Hechtel vs V. E. Brien. Motion de la demanderesse pour retirer dépôt ; accordée.

Union Bank of Canada vs Joseph Solomovitch et al. Motion de la demanderesse pour règle nisi ; accordée quant aux frais seulement.

M. C. Ginsberg et al. vs Dame Rosa Sarrazin et vir. Motion de la défenderesse Rosa Sarrazin pour régulariser ; accordée, dépens à suivre.

Dame Jeanette Moir vs J. A. Fuller Co. Limited. Requête de la demanderesse pour être en justice suivant la loi des accidents ; accordée, dépens à suivre.

Dame Léa Lafontaine vs Bernard Beaudin. Motion de la demanderesse pour règle nisi ; accordée, reportable le 16 courant.

Scotia Lumber and Shipping Co. Limited vs T. Bishop Limited. Motion de la défenderesse pour cautionnement pour : frais ; accordée, \$250 de cautionnement, 2 semaines de délai, dépens à suivre.

Dame Albertine Sainclair vs Joseph Norman et D. A. Lafontaine et al. mise en cause, et Eugène Palardy, gardien. Motion de la demanderesse pour ouvrir les portes du domicile du défendeur ; accordée.

H. Ferland vs K. Boosaad. Jugement pour \$300.

Royal Typewriter Co. Limited vs J. A. Shallow. Jugement pour \$140.

Royal Typewriter Co. Limited vs Aircraft Manufacturing Co. Limited. Jugement pour \$150.

Harry Glassberg vs Art Garment Co. Limited. Jugement pour \$146.66.

J. A. W. Dufault vs J. H. Cormier et al. Jugement pour \$220.70.

Requête de Beattie vs C. A. Ryde. Requête du demandeur pour être en justice suivant la loi des accidents ; accordée, dépens à suivre.

The Sun Company of Canada Limited vs Alexandre Bourgeois. Motion de la demanderesse pour ouvrir les portes du domicile du défendeur ; accordée.

TRIBUNE LIBRE

A propos de la vente de l'immeuble de l'Union Nationale Française.

Nous recevons la lettre suivante :

Une circulaire vient d'être adressée aux Français membres de l'Union Nationale Française, les convoquant pour le 18 courant, en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société.

Sur l'ordre du jour on remarque l'article 3 qui concerne la vente de l'immeuble de l'Union Nationale Française, 347 Avenue Viger. A la dernière assemblée, une offre a été faite : la somme de \$69,000 serait donnée pour l'immeuble de l'Union Nationale Française.

A première vue, l'offre paraît magnanime ; mais est-ce un bon affaire ? Pour l'Union Nationale Française, la propriété à l'heure actuelle au Square Viger, est très en demande ; cette partie de la ville va devenir dans un avenir rapproché un site incomparable pour l'établissement d'immeubles d'affaires. A l'heure actuelle, plusieurs compagnies importantes y ont leurs bureaux ; exemple : les Artistes Canadiens-Français, l'Alliance Nationale, la Laura Secord, la Mercantile and Employers Guarantee and Accident Insurance Company, les bureaux d'avocats Patenaude, Gauthier et Cie, 133 rue Viger, enfin l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales sont là pour prouver que le site attire les hommes d'affaires dans cette partie de la ville.

L'offre de \$69,000 est-elle dans les circonstances suffisantes, ou au-dessous de la valeur probable que peut obtenir dans un avenir rapproché la propriété de l'Union Nationale Française ? c'est ce qu'il faut étudier.

Ensuite, qu'offre-t-on en retour ?

Un autre immeuble sur la rue La Gauchetière, immeuble qui ne peut être utilisé pour les fins de l'Union Nationale Française, qu'après avoir subi de très grosses réparations. Donc, il faut qu'au moins en hommes d'affaires, les membres de l'Union Nationale Française, appellés à prendre le vote sur cette opération, posent aux instigateurs de la transaction ou au comité en charge les questions suivantes :

1.— Quel est le prix d'achat de l'immeuble destiné à remplacer la propriété actuelle ?

2.— Quel sera le coût des réparations pour l'aménagement du nouvel immeuble proposé, cela établi par plans et devis et garanti par un architecte ou un entrepreneur responsable ?

3.— Le reliquat d'"argent liquide" après achat d'un nouvel immeuble et son aménagement sera-t-il suffisant pour assurer aux malheureux de la colonie un revenu qui en vaille la peine ?

Il faudrait que ce reliquat puisse représenter des subsides pour plusieurs années.

4.— Les instigateurs de la vente garantissent-ils que ceux qui tiennent l'hypothèque de \$4,000 la transporteront sur la nouvelle propriété, ou en dédommèrent le paiement ? (Et en cas de prix de vente ne serait que de \$65,000). Voilà ce à quoi il faut penser lorsque la proposition viendra sur le tapis à la prochaine assemblée.

Ensuite, est-ce bien faire oeuvre de patriotisme, que de sacrifier pour quelques milliers de dollars, l'oeuvre fondée en 1886 par feu le patriote Victor Oliveau, et portée à son apogée par la pléiade de Français qui se sont succédés à la direction de cette oeuvre ?

Si le bureau de direction doit pour faire face à la situation faire un appel de fonds, quel demande aux membres réunis en assemblée générale l'autorisation de faire un emprunt, mettons de \$6,000.

(Les intérêts de cette somme et de l'hypothèque peuvent être assumés par la société).

Que le bureau de direction qui vient de prendre en mains les affaires de la Société fasse auprès du Conseil Général les démarches nécessaires pour que le conseil général de France revienne occuper le local que pendant tant d'années il a occupé au No 247 de l'Avenue Viger, soit dans l'immeuble de la Société l'Union Nationale Française.

Le loyer payé par le gouvernement de la République dans l'immeuble Duluth donnerait des revenus presque suffisants à l'Union Nationale Française pour subvenir à ses besoins.

Cette démarche s'impose avant toute transaction, que le bureau s'en occupe immédiatement ; l'arrivée d'un nouveau consul général serait une occasion unique pour faire ce changement.

Depuis 1886, la société a progressé et on sait au prix de quels dévouements : de l'humble local qu'elle occupait rue Cadieux, de dévoués et patriotes Français l'ont conduite au superbe local qu'elle occupe aujourd'hui Square Viger, il ne faut pas l'en déloger à moins d'avantages sérieux et certains.

Faire le contraire serait déchoir, non seulement aux yeux de nos compatriotes, mais aussi aux yeux des étrangers ; qu'on nous épargne cette iniquité.

D'ailleurs, pourquoi se presser, cette propriété ne peut qu'augmenter de valeur et l'emprunt qui serait fait cette année serait bientôt couvert par la plus-value.

Dans tous les cas, l'offre actuellement placée devant le bureau doit inévitablement être suivie par d'autres plus importantes, à en croire certaines rumeurs qui courent le quartier des affaires, et qui ne devraient pas être ignorées par ceux qui sont chargés de cette affaire.

QUATRE NOUVEAUX SERVICES POUR LES AUTOMOBILISTES

L'Automobile Club of Canada a organisé pour ses membres des services d'enquête sur la qualité de la gazoline et de l'huile, un de métallurgie et un autre de mécanique. — La question des assurances. — Les règlements du trafic. — L'exposition de 1922.

L'Automobile Club of Canada projette de mettre à la disposition de ses membres quatre nouveaux services distincts. Trois seront inaugurés incessamment et le quatrième aussitôt que les détails préliminaires auront été décidés. Le premier a pour but d'obtenir une amélioration dans la qualité de la gazoline. Les directeurs ont retenu les services d'analyses auxquels on soumettra des échantillons de la gazoline vendue par les manufacturiers, les importateurs et aussi les marchands de détail locaux. Le résultat de ces analyses sera soumis aux membres. Le club s'occupera aussi d'établir une agence de ce genre par tout le Dominion.

Le deuxième service concernera la qualité des huiles pour les moteurs. Des échantillons seront soumis aux analystes pour rapport et les résultats seront aussi soumis aux membres du club. Les membres ont un grand intérêt à se plaindre des vendeurs peu consciencieux, et comme il est impossible même à un expert de reconnaître la qualité de l'huile par la couleur ou autre signe externe, le meilleur remède sera de n'acheter que de vendeurs honnêtes. Les analystes diront à quels vendeurs on peut se fier.

Le club a encore organisé un service de métallurgie qui sera d'une valeur inappréciable au cas de dommages dans certaines parties de l'automobile. Le club a retenu les services d'un expert qui dira à quoi est due la défectuosité, soit dans le métal ou dans un défaut de fabrication.

Le quatrième service qui est maintenant à l'étude sera celui des mécaniciens qui procureront les premiers secours au cas où un automobiliste serait dans le besoin, de sorte qu'il n'aurait pas à attendre la nuit, dans un certain rayon de la ville, un auto se rendant avec tout un équipement aux lieux de l'accident pour les réparations urgentes et si nécessaire, faire venir une auto pour transporter l'automobiliste ou le garage de l'automobiliste ou à la station la plus rapprochée.

Dans une entrevue du maire Martin avec les officiers du club, ceux-ci ont offert aux autorités municipales les services du club pour tous les cas où ils seraient nécessaires pour la préparation et la mise en vigueur des règlements du trafic. Le maire a promis de soumettre la proposition au club au conseil exécutif.

Le club a reçu un rapport spécial de l'inspecteur des routes du Club d'Automobile de Jacksonville, sur les conditions des trois routes principales dans la Floride.

Route A : De Savannah, Brunswick, Yulee, à Jacksonville. De Savannah, 17 milles de route en ciment, plus une route de glaise jusqu'à Darien, et une nouvelle route dans Brunswick. La route est bonne ensuite sur une distance de 14 milles, puis elle est défectueuse de tout jusqu'à la rivière St. Marie ; puis il y a dix milles de chemin de sable jusqu'à Yulee. De Yulee à Jacksonville, soit 22 milles, la route est pavée.

Route B : De Valdosta à Madison, Live Oak, Lake City et Jacksonville. La route est mauvaise entre Valdosta et Madison. Elle s'améliore quelque peu entre Madison et Live Oak, mais elle est médiocre entre Live Oak et Jacksonville.

Route C : De Waycross à Jacksonville, la route est pavée, les autres quatorze milles sont en voie de construction, ce qui nécessite un détour. Ce détour est route chaque jour afin de le maintenir dans les meilleures conditions possibles pour les touristes. Les autres quatorze milles sont gravels. Les premiers 15 milles dans la Floride sont sablonneux ; on peut y faire une vitesse de 15 à 18 milles à l'heure, et les autres vingt milles dans Jacksonville sont gravels.

Vers la fin d'octobre, le Club de Jacksonville a organisé une excursion à Waycross. Dix-sept automobiles ont pris part à l'excursion. Pour faire 18 milles, quelques automobiles ont pris 3 h. 15, les autres 3 h. 35. Ceci donnera une meilleure idée des conditions de la route de Waycross à l'heure actuelle que n'importe quelle autre chose que l'on pourrait dire.

De Washington à Jacksonville, la route suivante est considérée comme la meilleure présentement : Washington, Fredericksburg, Richmond, Petersburg, Dinwiddie, South Hill, Charlottesville, Oxford, Durham, Greensboro, Salisbury, Charlotte, Kings Mountain, Spartanburg, Greenville, Ware Shoals, Greenwood, Edgefield, Augusta, Waynesboro, Middleville, Swainsboro, Vidalia, Uvalde, Town Bluff, Terry, Alma, Waycross, Folkston, Callahan et Jacksonville.

Les routes de la Floride passant par Tampa, Clearwater, Oldsmar et les côtes de l'ouest sont en bonnes conditions.

Tout fait prévoir que l'exposition d'automobiles de 1922, à Montréal, va remporter les plus grands succès. Cette exposition sera tenue du 25 février au 4 mars prochain. On est à former une compagnie au capital de \$25,000, pour organiser cette exposition. On a nommé le bureau des directeurs. M. W. Duff en sera le secrétaire-trésorier. M. Duff est bien connu et très populaire dans les cercles locaux. Il possède beaucoup d'expérience et sera d'une aide précieuse dans cette entreprise. La compagnie ne sera pas une organisation permanente et sera dissoute aussitôt après l'exposition.

Chaque exposant détient une part des actions et les bénéfices seront répartis au pro rata de chacun d'eux. Il est bien entendu que l'exposition sera sur une base absolue de coopération. La direction de l'exposition organisera et dirigera l'entreprise sur une base moyenne des profits. Les deux premiers étages du nouvel édifice de Pranson, situé à l'angle des rues Ontario, Mance et Balmoral, ont été loués pour l'exposition.

Ces deux étages seront complétés avec toute l'installation de chauffage et d'électricité nécessaire deux semaines avant l'exposition. On pourra obtenir toute information du secrétaire ou des directeurs de la compagnie d'exposition. Le bureau des directeurs a retenu les services de L. T. C. Kirby comme directeur de l'exposition.

Les derniers rapports officiels établissent que le Dr Norman, dans Trois-Rivières, et M. Fortunat Proulx, dans Nicolet, perdent leur dépôt. — L'hon. Jacques Bureau a une majorité totale de 7,415 voix. — Une belle victoire dans Nicolet.

Un grand nombre de nos lecteurs ont paré sur les résultats des élections. Pour les fins des paris, il a été stipulé qu'ils s'en tiendront aux chiffres officiels publiés dans notre journal. Nous les remercions pour cette marque de confiance. Ils savent, en effet, tout le soin que nous apportons pour la bonne information de nos lecteurs, et continuant cette ligne de conduite, nous nous hâtons maintenant de publier ces résultats officiels à mesure que nous les recevons.

Voici les résultats dans plusieurs comtés :

Trois-Rivières (Cité)

Polls Bureau Normand

1a 144 40

1b 147 32

2a 98 57

2b 111 68

3a 114 59

3b 110 69

4a 119 65

4b 171 86

5a 151 85

5b 120 85

6a 127 84

6b 121 93

7a 131 82

7b 176 75

8a 156 79

8b 141 60

9a 133 70

9b 109 71

10a 92 65

10b 133 59

11a 111 49

11b 111 49

12a 157 73

12b 167 50

13a 163 43

13b 181 33

13c 106 22

14a 108 49

14b 106 45

15a 138 27

15b 112 20

15c 114 81

15d 103 69

16a 144 77

16b 153 68

17a 127 75

17b 118 70

18a 160 69

18b 145 62

19a 150 40

19b 132 54

20a 115 39

20b 108 51

21a 175 51

21b 181 43

22a 122 33

22b 121 32

23a 141 37

23b 106 37

Total 3,550 2,975

Majorité pour Bureau dans la ville : 3,550.

Trois-Rivières—St-Maurice dans la région

Bureau Normand

Shawinigan Falls 2100 (maj.)

Baie Shawinigan 244 (maj.)

St-Barnabé 145

Charrette Mills 103 "

St-Boniface de S. (polls 39-40-41) 168 "

St-Florence 572 "

St-Jean-Baptiste 70 "

St-Maurice 170 "

La Paroisse (St-Marguerite) 48 "

Pointe-du-Lac 48 "

Les Forges (p. 25-79) 79 "

St-Mathieu 116 "

St-Elie de Galt 241 "

St-Etienne des Grès 104 "

Yamachiche 186

St-Séver 48 "

St-Thomas de Galt 85 "

Caxton (144) 85 "

Trois-Rivières 3,550 (maj.)

Maj. totale 7415

DANS NICOLET

Nicolet, 9. — La victoire de M. Trahan est la plus considérable que nous ayons jamais eue dans notre comté, puisque la majorité accordée à M. Arthur Trahan dépasse six mille voix.

Aussitôt le résultat connu, une grande assemblée a été tenue à l'hôtel de ville et M. Trahan a remercié ses électeurs en termes on ne peut plus chaleureux. Puis une grande procession fut organisée et défila par les rues de la ville, ayant en tête M. et Mme Arthur Trahan, ainsi que Mme J.-B. A. Rousseau, organisatrice des élections de Nicolet. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

Mercredi, plusieurs délégations sont venues des différentes paroisses du comté pour offrir leurs félicitations au nouveau député et de concert avec les citoyens de Nicolet, ont organisé une grande démonstration pour fêter la victoire du chef du parti libéral dans tout le Dominion. Les rues et

UN NOUVEAU TRAITEMENT DU RHUME PROCURE UN SOULAGEMENT RAPIDE

Les Pharmaciens reçoivent instructions de rembourser l'argent dans tous les cas où, dès les premières doses, il ne donne pas de résultats satisfaisants.

SES EFFETS SONT PRESQUE IMMEDIATS

Des milliers de personnes en prennent et en obtiennent des résultats heureux. — Sa grande supériorité sur les remèdes ordinaires est nettement démontrée.

L'Asprolox du docteur Smathers, le nouveau médicament scientifique pour le rhume, qui a donné ses remarquables résultats, constitue probablement le traitement pour le rhume le plus sûr, le plus rapide et offrant le moins de dangers, qui ait été découvert jusqu'ici. Une dose prise toutes les deux heures jusqu'à ce que la troisième dose ait été prise, arrête nettement le rhume et toutes les misères que cause la Grippe. La toute

première dose dégage la tête, fait disparaître la difficulté de respirer et pénètre profondément dans les voies respiratoires. Le nez arrête aussi de couler, la toux douloureuse de la tête disparaît ainsi que les éternuements et la fièvre qui si souvent accompagnent le rhume. Ne restez pas congestionné. Dégagez votre cerveau congestionné. Aucun autre médicament ne donne d'aussi rapides résultats.

L'Asprolox du docteur Smathers ne contient pas de quinine nauséuse, ni d'autres drogues malfaisantes. Il a un effet adoucissant sur la membrane muqueuse enflammée du nez, de la gorge et des voies respiratoires. A la sensation de détresse et de dépression générale, une heureuse sensation de soulagement succède. L'Asprolox du docteur Smathers fait disparaître un rhume en faisant disparaître la cause. C'est un traitement combiné qui agit à la fois comme un antipyrétique, un expectorant, un laxatif, et un antispasmodique.

La prochaine fois que vous aurez un rhume, allez chez le

PAGE FEMININE

L'ENCHANTERESSE

Si quelqu'un souffre par la vie,
Et las de la route suivie
Tremble de fatigue ou d'effroi,
La misère humaine est la mienne:
S'il peine sans savoir vers quoi,
Qu'il vienne, qu'il vienne, qu'il vienne
Jusqu'à moi.

Je n'ai ni blâmes ni colères,
Je suis la voix des sources claires
Et la sagesse des forêts;
La mémoire humaine est méchante:
Viens-t'en vers moi, toi qui pleurais;
J'enchanterai, j'enchanterai, j'enchanterai
Les regrets.

Je rejaunis les âmes mûres,
En les berçant dans les murmures,
En les baignant dans les couleurs;
La science humaine est mauvaise,
Et je l'endors avec des fleurs:
J'apaise, j'apaise, j'apaise
Les douleurs.

Je suis élément et je délivre,
Comme la mort, moi qui fais vivre,
Et tout le mal est aboli;
La pensée humaine est perverse,
Et sur le front qu'elle a pâli
Je verse, je verse, je verse
De l'oubli.

EDMOND HARAUCOURT.

CHRONIQUE

Energie et persévérance

(Pour le "Canada")

Dès notre enfance, on nous apprend l'histoire des conquérants aux- quels les nations doivent les fleaux de la guerre: on ne nous dit rien de celle des artisans, souvent obscurs, qui assurent aux sociétés le bien-être de la vie matérielle et les jouissances de l'esprit. Nous n'ignorons pas que Xerxès incendia Athènes, que Pompée César firent couler des flots de sang sur le champ de Pharsale, mais nous ne savons presque rien de la vie d'Euclide ou de celle d'Archimède, dont les découvertes trouvent encore chaque jour tant d'applications utiles.

Nous devons cependant la civilisation moderne à ces grands ouvriers de tous les pays et de tous les temps. Héritiers du domaine qu'ils ont cultivé à travers les âges, nous recueillons le fruit dont ils ont semé le germe.

"Entre tous les noms qu'a connus l'admiration publique, a dit Geoffroy Saint-Hilaire, il n'en est pas, il ne saurait en être de plus véritablement glorieux que ceux des grands inventeurs scientifiques." N'ont-ils pas droit, en effet, à notre reconnaissance, ces héros du travail, savants, explorateurs, écrivains, philosophes, qui nous ont légué les bienfaits de la science? Que d'enseignements féconds, que d'exemples précieux ne trouvons-nous pas dans l'histoire de leur vie, de leurs luttes et de leurs efforts! Vouloir nous savoir comment s'accomplissent les grandes choses: voyons-les à l'œuvre, considérons l'énergie, l'opiniâtreté dont ils font preuve.

Écoutons Newton: il nous dira qu'il a fait ses découvertes "en y pensant toujours." Buffon s'écriera: "Le génie, c'est la patience." Tous parleront le même langage. Travail et persévérance est leur commune devise.

Avec le temps et la patience, la "feuille" du mûrier se change en "soie," dit un proverbe indien. Newton écrivait quinze fois sa "Chronique" avant d'en être satisfait. Michel-Ange travaillait constamment, il prenait ses repas à la hâte et se levait quelquefois la nuit pour se mettre à l'œuvre. Pendant quarante ans, Buffon écrivait à son bureau tous les jours, cinq heures le matin et cinq heures le soir. Montesquieu, parlant d'un de ses ouvrages, disait à un ami: "Vous lirez ce livre en quelques heures, mais je vous certifie qu'il m'a coûté tant de travail que mes cheveux en ont blanchi." "Ceux qui prétendent que l'on peut réussir sans travail et sans peine, a dit Franklin, ce sont des empoisonneurs."

Quel est le but que l'homme se propose d'atteindre, il ne doit pas seulement s'assujettir au travail; il faut encore qu'il s'exerce à vaincre les difficultés, car les obstacles de toutes sortes entravent sa marche. Quel qu'il entreprenne, il devra lutter pour s'assurer le succès, pour triompher dans le combat de la vie. Or, qui dit lutte, dit péril.

Si l'explorateur veut s'élever à la conquête de pays nouveaux, traverser les mers, visiter les continents, étendre le domaine de la géographie, étudier la faune et la flore de pays lointains, des dangers innombrables s'offriront à lui. Sur l'Océan, la tempête entravera sa marche; sur la terre, les hommes et les animaux l'assièleront, la fatigue et la faim seront ses ennemis.

L'innovateur qui veut éclairer l'humanité, détruire les vaines préjugés, féconder le domaine de l'intelligence, en y semant le germe d'idées nouvelles, rencontrera des obstacles d'un autre genre, mais non moins redoutables: La jalousie, l'envie, la haine, s'acharneront après lui; l'ignorance,

habilement exploitée, le menacera sans cesse.

Le physicien, le chimiste, qui interrogent la nature par expérience, savent affronter le danger. Le genre de travaux qu'ils entreprennent les expose parfois à l'action des éléments qu'ils étudient, ou des forces qu'ils mettent en œuvre.

Les obligations du devoir professionnel ne sont pas non plus sans faire de victimes: le médecin, pendant les épidémies, le mineur au sein de la terre, savent aussi affronter la mort.

Le spectacle de tous les martyrs du progrès, soldats qui souffrent ou qui succombent pour de nobles causes, est fait pour nous émouvoir et pour nous donner notre compassion; mais il faut nous garder d'y trouver l'objet du découragement. Dans le domaine de la science, celui-là serait coupable qui refuserait d'ouvrir la main, dans la crainte de laisser échapper les vérités qu'il y tient enfermées; il serait lâche, celui qui reculerait devant le fardeau du travail et du devoir, parce que des travailleurs ont été malheureux avant lui...

S. C.

CAUSERIE MEDICALE

Le rhume de cerveau

(Pour le "Canada")

L'inflammation de la muqueuse du nez, vulgairement "rhume de cerveau", débute par du malaise, de la courbature, une sensation de sécheresse des fosses nasales et de gêne dans l'arrière-gorge. Quelques heures après, un écoulement de liquide, clair d'abord, puis épais et foncé, se manifeste avec l'enclenchement caractéristique et le sèchement intermittent. Le tout dure environ une semaine et ne présente de gravité que chez le nouveau-né, qui ne peut plus téter, parce qu'il ne peut plus respirer. Il faut aussi songer à l'origine syphilitique du coryza chez les jeunes enfants et le traiter en conséquence. Le plus souvent, le coryza n'est que la première manifestation de la grippe ou de la bronchite épidémique. C'est pourquoi l'on doit s'efforcer d'instituer contre les symptômes un traitement abortif, dès que les premières démangeaisons des fosses nasales nous annoncent l'installation d'un rhume. Une irrigation chaude des fosses nasales par la solution de chlorure de soude à 3 p.e. le soir à la chambre, le badigeonnage des fosses nasales avec la glycérine coqueïnée au trentième, les bains de pieds sinapisés, les inhalations humides, les boissons chaudes, constituent les meilleures méthodes. A l'intérieur, on pourra prescrire, deux ou trois fois par jour, un cachet avec un gramme de benzoate de soude et cinq centigrammes de poudre de racine de belladone.

Pour modifier la sécrétion, les pommades au menthol, les prises avec un mélange d'acide borique et de dermatol pulvérisés, rendront de réels services. On doit aussi combattre l'irrigation du bord des narines et de la lèvre supérieure — signature d'un muco-coryza — par les onctions avec le glycérolé de tannin ou le cold-cream au bismuth.

L'enfant à la mamelle sera traité par l'écoulement des narines à l'aide de la vaseline mentholée très faible et par les irrigations d'eau salée chaude: s'il ne peut téter, on l'alimentera en lui versant dans la bouche, à la cuiller, du lait tiède ou du lait d'ânesse. En cas de syphilis, on pratiquera les irrigations avec le sublimé au dix-millième, on appliquera la pommade au calomel, on conseillera des frictions aux aines et aux aisselles, avec de l'onguent mercuriel simple. Pour empêcher l'écoulement, on coryza fétide, il faut faire intervenir les douches nasales salées, les pommades antiseptiques, et sur-

tout le traitement général du lymphatisme.

La toux de gorge, toux nerveuse, est souvent un symptôme banal de la propagation du coryza au pharynx nasal. L'obstruction de la respiration par le nez est, le plus souvent, la cause génératrice de cette variété de toux, survenant par spasmes congestifs, sous forme de quintes sèches, fréquentes et saccadées, le soir, vers le milieu de la nuit, et surtout le matin au réveil. Cette toux qui rappelle parfois celle de la coqueluche, n'est, en somme, que la protestation du pharynx contre la difficulté de la respiration nasale. C'est une toux émettrice, c'est-à-dire productrice de nausées et de vomissements, ainsi que d'étouffements pendant la nuit: car l'enfant étant couché, la tête se trouve renversée en arrière et les mucosités du coryza gagnent la gorge et le larynx, dont on connaît l'étréitesse chez les neuro-arthritiques en herbe. La déviation de l'orifice postérieur des fosses nasales amène des mucosités sur l'épiglotte; cette déviation s'atténue dès qu'on maintient la tête suffisamment élevée. Le débâclement et l'asepsie des fosses nasales par les irrigations et les pommades mentholées, le traitement général iodo-arsénico-phosphaté, ainsi que les soins minutieux d'hygiène, guérissent, d'ailleurs, très rapidement, cette toux

POUR CES DAMES

L'élégance spirituelle

(Pour le "Canada")

Je ne connais pas de plus grande désillusion que celle-ci: une femme, folle, gracieuse, dont on admire le charme extérieur, et qui, ayant parlé, se révèle d'intelligence étroite, de culture médiocre, de conversation absolument vulgaire. Cette désillusion est extrêmement fréquente, et il n'est personne qui ne l'ait plus d'une fois éprouvée.

Quelles en sont les causes? La principale est évidemment le défaut de culture de la femme en général. On est peu porté vers les choses de l'esprit. Les hommes se spécialisent à outrance et ne s'intéressent guère qu'à leur profession. Ingénieurs, savants, commerçants avisés, hommes d'affaires aux conceptions audacieuses, mais piètres humanistes. Chacun se cantonne dans son métier et n'en sort point. On ne possède pas cette "teinte de tout", qui fait que l'on parle de cent sujets divers avec une compétence plus ou moins étendue. Les questions littéraires, philosophiques, artistiques, ne séduisent qu'une élite excessivement restreinte et l'on s'étonne souvent de l'ignorance ingénue

puériles ou d'une intolérance hautement blâmable. Elle passe son temps à discuter chiffons et fanfreluches ou à méditer bien gentiment des bonnes amies absentes? Sa conversation est indigente, banale, terre à terre, et, pour tout dire, ennuyeuse.

Bien entendu, je répète qu'il est fort heureusement une élite échappant à cette règle. Mais elle est numériquement insuffisante. Comme il serait désirable qu'elle grandisse un peu, par une éducation plus large et plus rationnelle! Les jeunes filles, leurs études terminées, devraient s'attacher à la poursuite et à la perfection, grâce à des lectures choisies judicieusement, sans craindre l'excès des œuvres fortes et saines qu'une conception étriquée des "convenances" interdit parfois pour n'autoriser que des livres insipides, maladroitemment naïfs et capables de fausser le jugement sur les réalités de ce monde.

Une jeune fille, dépourvue de pédanterie et de prétention, qui sait discerner à l'occasion sur des objets dignes d'intéresser les cerveaux et les âmes, est autrement délicate que sa compagne, même plus jolie, qui ne peut pas sortir d'un cercle restreint de sujets dépourvus d'originalité. Devenue femme, elle continuera de s'instruire et sera pour ses enfants une

FANFRELUCHES



Magnifique toilette de velours soyeux noir avec longues manches de crêpe, garnies de broderie; le tout rehaussé du turban avec voilette légère.

pharyngée, lorsqu'on sait en dévisager la cause.

Quand le larynx est pris par propagation, la toux s'accompagne ordinairement de spasme glottique plus ou moins prononcé, plus souvent dû à un retrecissement nerveux passager de l'organe, qu'à un gonflement inflammatoire de la muqueuse laryngée. L'état est alors plus alarmant que grave: voie enrouée, quintes aboyantes, suffocation graduelle par une gêne de la respiration, dont les symptômes réapparaissent d'une manière intermittente: parfois, toux éclatante, striduleuse, dans les intervalles de laquelle les jeunes sujets paraissent en excellente santé: tels sont les symptômes généralement connus sous le nom de faux croup et dont Troussseau a fait une description magistrale et rassurante. Tout coryza peut causer le catarrhe pharyngo-laryngien et toute laryngite infantile peut aboutir au faux-croup: voilà ce qu'il faut savoir.

Docteur E.

CHRONIQUE MONDAINE

Ces jours derniers eurent lieu à La-Plage, les fiançailles de Mademoiselle Marie-Jeanne Martin, fille de Monsieur Adolphe Martin, de La-Plage, avec Monsieur J. E. Gagnon, avocat, du bureau Archambault, Marcotte et Gagnon, de Montréal. Leur mariage sera célébré à La-Plage.

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA, 217 rue Berthelme, à Montréal. Le point de vue du Gérant-Général, M. J. B. Levesque, est le seul autorisé.

LES CONSEILS DE LA MENAGERE

Chou et Choux-Fleurs

Le chou-fleur est fort apprécié en cuisine ménagère. Il permet l'élaboration de plats sains, sinon peu coûteux, car le chou-fleur, comme beaucoup d'autres légumes, connaît la hausse des denrées.

Voyons quelques préparations intéressantes:

Chou-Fleur à la sauce — Prenez un chou-fleur, retirez-en les feuilles vertes et divisez-le par bouquets; lavez-les; échaudez-les à l'eau bouillante, puis, plongez-les dans une casserole d'eau chaude. Cuisez-les à couvert jusqu'à ce qu'ils soient tendres; sautez-les en dernier lieu. Egouttez-les, dressés sur un plat en reformant le chou-fleur; arrosez avec une sauce au beurre que vous préparerez comme suit:

Mettez dans une petite casserole une once de beurre; ajoutez autant de farine (environ 2 cuillerées); mélangez bien à l'aide d'une cuiller de bois; ajoutez une pincée de sel et 3 cuillerées d'eau froide. Tournez sur feu modéré, jusqu'au moment où la sauce va bouillir; retirez-la aussitôt sur le côté du feu; elle doit être bien liée et lisse, c'est-à-dire sans grumeaux. Incorporez-lui alors, peu à peu, 40 à 50 grammes de beurre divisé. Finissez-la avec une pointe de muscade, et le jus d'un citron, ou un filet de vinaigre. Si au moment de l'ébullition la sauce n'était pas lisse, il faudrait la passer et lui mêler ensuite le beurre sur le côté du feu. Versez sur votre chou-fleur et servez immédiatement.

Choux-fleurs au Parmesan — Cuisez des choux-fleurs à l'eau salée; égouttez-les bien, et divisez en petits bouquets. Assaisonnez avec sel, poivre et muscade. Rangez-les alors, par couches, dans un plat à tarte ou dans un plat à gratin. Masquez chaque couche avec quelques cuillerées de béchamel chaude, saupoudrez avec une poignée de parmesan râpé; sur cette couche, dressez-en une autre; masquez-la aussi avec de la sauce et saupoudrez avec du fromage. Arrosez le dessus avec du beurre fondu et faites gratiner 25 minutes à four chaud.

Choux-fleurs frits — Divisez les choux-fleurs en petits bouquets de grosseur égale; cuisez-les à l'eau salée en les tenant un peu fermes. Egouttez-les et mettez-les dans un plat; assaisonnez avec sel, poivre, persil haché; farinez ensuite, trempez les choux-fleurs dans des œufs battus et plongez-les à la friture chaude mais peu à la fois. Quand ils sont de belle couleur, égouttez-les; saupoudrez avec du sel et servez.

Salade de choux-fleurs — Divisez un chou-fleur en bouquets; échaudez-les et cuisez-les à l'eau en même temps que les feuilles tendres; celles-ci étant un peu plus longues à cuire, doivent être mises plus tôt dans l'eau.

Egouttez le tout, coupez les feuilles de la longueur de 2 à 3 doigts; mettez-les dans un saladier, ajoutez les bouquets de chou-fleur, entiers ou divisés. Assaisonnez avec sel, poivre, huile, vinaigre et moutarde; sautez-les 2 minutes. Servez chaud ou froid, à volonté.

Choux-fleurs étuvés — Divisez un chou-fleur en bouquets; cuisez-le à moitié seulement dans l'eau salée. Egouttez-le; rangez-le dans une casserole; arrosez-le avec un peu de bouillon et faites-le étuver avec feu dessus et dessous. Assaisonnez avec sel, poivre, puis dressez sur un plat; liez la cuisson d'abord avec un petit morceau de beurre manié puis avec 2 jaunes d'œufs délayés avec un peu de crème; finissez la sauce en lui mêlant deux onces de beurre, persil haché et jus de citron.

Choux-fleurs à la Polonoise — Cuisez des choux-fleurs à l'eau en petits bouquets. Egouttez-les sur un linge; dressez-les en dôme sur un plat; masquez-les avec la sauce suivante: Faites fondre 3 onces de beurre dans une petite casserole; quand il est bien chaud, mêlez-lui 4 à 5 cuillerées de panure blanche; cuisez-la 5 à 6 minutes sans la quitter. Salez et mettez sur le chou-fleur.

Choux blancs au vinaigre — Prenez les feuilles tendres d'un chou blanc. Supprimez-en les côtes, émincez-les. Faites-les blanchir 10 à 12 minutes; égouttez-les. Faites revenir 2 oignons hachés, ajoutez les choux; un quart d'heure après assaisonnez et mouillez avec 2 à 3 cuillerées de vinaigre; cuisez-les ainsi. Liez le tout avec un petit morceau de beurre manié. En dernier lieu, finissez-les avec du beurre.

MELANIE.

CONFERENCE A ST-SULPICE

MADAME D'YVOUILLE, PAR L'ABBE NOEL FAUTEUX

Nous rappelons que c'est le mercredi, 14 décembre, et non le 12 comme on l'avait d'abord annoncé, que M. l'abbé Noël Fauteux donnera à Saint-Sulpice, une conférence sur Madame d'Yvouille.

De la vie de Madame d'Yvouille dont c'est le cent cinquantième anniversaire de la mort en décembre, se dégagent des faits d'intérêt historique et des leçons particulières dont les grandes figures canadiennes sont si fécondes. Aussi faudra-t-il assister à cette soirée organisée par la Ligue d'Action française pour le mercredi, 14 décembre.

M. René Labelle, supérieur de Saint-Sulpice, qui a accepté la présidence d'honneur, aura le plaisir de porter la parole, avec M. Antonio Perrault, représentant l'Action française.

Les billets, tous réservés, sont en vente au prix de 50 sous à l'Estimoteur, 369 rue St-Denis, (Tél. Est. 1389) et à la Librairie Granger, Place d'Armes.

BRONCHITE ASTHMATIQUE

Soulagée par "Fruit-a-tives" d'extraits de fruits et de respiration pénible



MADAME PENNINGTON

New-Richland, Prov. de Québec. "En 1919, je fus atteinte de bronchite asthmatisée. Personne ne sait combien je souffris pendant l'hiver. Je commençai à avoir des crises d'étouffement. J'avais trois de ces crises par jour. Le médecin me déclara qu'il ne pouvait rien faire pour moi. Au printemps 1920, je commençai à prendre du "Fruit-a-tives". En quelques jours les crises cessèrent et je n'en ai pas eu depuis le 1 mai 1920. Je désire dire à toutes celles qui souffrent comme j'ai souffert, que ce fit pour moi le "Fruit-a-tives". Plusieurs crurent que l'asthme allait revenir avec l'hiver, mais grâce au "Fruit-a-tives", il n'a pas reparu!"

Madame J. M. PENNINGTON

50c la boîte, pour \$2.50, Boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou expédié par la poste sans frais par Fruit-a-tives Limitée, à Ottawa.

212-17

POUR SOULAGER LE CATARRHE, LA SURDITE CATARRHALE ET LES BRUITS DANS LA TÊTE

Les personnes qui souffrent de surdité catarrhale ou dont l'ouïe se fait de plus en plus dure et qui ont des bruits dans la tête, seront heureuses d'apprendre que cette malheureuse affection peut être traitée avec succès à la maison au moyen d'un remède interne qui en bien des cas a amené un soulagement complet après que d'autres traitements avaient échoué. Les personnes qui pouvaient entendre difficilement ont recouvré l'ouïe à un tel point qu'elles pouvaient entendre le tic-tac d'une montre placée à sept ou huit pouces de leur oreille. Si vous connaissez quelqu'un qui souffre de bruits dans la tête ou de surdité catarrhale, découpez cette formule et envoyez-la à votre pharmacien, ainsi qu'à lui rendre l'ouïe. La prescription peut être préparée à la maison, la voici:

Procurez-vous chez votre pharmacien 1 once de Parmit (double force). Ajoutez-y une cuillerée d'eau chaude et un peu de sucre granulé, agitez le tout pour le dissoudre. Prenez-en une cuillerée à table, quatre fois par jour. Parmit employé de cette manière ne contribue pas seulement à réduire l'inflammation et l'enflure des trompes d'Eustache, mais régularise la pression de l'air dans le tambour et corrige tout excès de sécrétions dans le centre de l'oreille; de là l'on obtient presque toujours une guérison rapide et efficace. Toute personne qui souffre de catarrhe sous quelque forme que ce soit, en bruits dans les oreilles devrait en faire l'essai.

212-1



AU COIN DU FEU

(Pour le "Canada") Les soirs se pressent. Le temps est froid. Dans les maisons chauffées, on a allumé les bons feux de l'hiver. Loin de la clarté tamisée des lampes, dans son coin de pénombre et de calme, le feu ronfle sa vieille chanson monotone et fait des duos bizarres avec le chat familier qui a retrouvé sa place à la cheminée rougeâtre dégageant une si douce chaleur pour ses corps douillets.

Le coin du feu! Coin d'intimité poétique et de rêve naïf. De toutes parts le silence, avec le feuillettement du livre dans les mains, ou parfois un murmure délicat de piano lointain. Tout est calme dans les coeurs, tout est si béat dans la maison, loin du dehors froid, où des feuilles meurent en tournoyant, blessées au coeur. Il y a bien, de temps en temps, le mugissement âpre du vent clamant qu'il fait froid et triste. Mais, dans le coeur, c'est une douce brise, un bien-être physique, qui s'en va à une détente morale.

Oh! les douceurs du coin du feu! L'hiver aux jours des arrières-saisons frileuses! La cigarette s'allume aux lèvres languissantes et la fumée va vers la lumière de la lampe, former des arabesques aux méandres évolutifs des formes étranges. Puis, au coin de la table, l'ontoueuse tasse de café, dans des poètes ont chanté, et dont l'arôme réjouit. Il y a tout dans la chambre, tout le passé, tous les souvenirs de l'été, du soleil et des rires perdus, l'insouciance complète du bien-être, l'oubli du fugitif de ce bien-être. On ne songe plus que demain on devra s'en aller, se laisser fouailler le visage par les bises apaisantes qui hurlent dans les rues désolées. On est tout au bonheur d'un instant.

Le charme, l'intimité du coin du feu, la sensation d'avoir là tout près de soi le vieil ami, le chat, dont le caresser le corps svelte et onduleux, puis, toujours ce ronflement du feu et ce murmure ourlé du piano lointain. Que les soirées d'hiver sont belles, au coin du feu!

LES LIBERAUX DE STE-MARIE CE SOIR AU CLUB LEMIEUX

Les libéraux de la division Ste-Marie sont invités à se réunir ce soir au Club Libéral Lemieux, angle des rues Iberville et Lafontaine, à 8 heures, pour faire le choix des délégués qui doivent prendre part à la convention de mardi soir prochain, en vue de l'élection provinciale partielle dans ce comté.

NOTRE RACE DOIT S'IMPOSER DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

M. Joseph Versailles, hier soir, a tracé tout un programme d'action aux jeunes au cours d'une conférence au collège Ste-Marie, dans une réunion de l'A.C.J.C. — Il nous faut des hommes d'action.

Hier soir, dans la salle académique du collège Ste-Marie, a eu lieu, sous la présidence de M. Guy Vanier, avocat et président de l'A.C.J.C., une soirée intime qui a réuni quatre cents membres et amis de l'Association. Une conférence a été faite par M. Joseph Versailles, premier président et un des fondateurs de l'A.C.J.C. Un programme musical exécuté par l'orchestre du collège Ste-Marie a agrémenté la soirée.

M. Joseph Versailles a prononcé une vibrante conférence qui est un appel à toute la jeunesse canadienne de s'affirmer.

Il y a quelques vingt ans, a-t-il déclaré, la jeunesse manquait d'initiative. Les questions politiques absorbaient les meilleurs des jeunes et les grands combats n'avaient plus de défenseurs. Ceux qui avaient des idées faisaient rire d'eux et les agitateurs passaient pour des agitateurs. Que faire? On hésitait toujours et la race se voyait grande et forte, parce que ses richesses naturelles étaient, disaient-on, inépuisables.

Depuis, des maîtres de l'heure ont sonné le réveil et des bataillons de jeunes se sont formés. Les combats ne manquent point et les occasions de s'affirmer abondent. Crânement, les jeunes font leur devoir social plus efficacement et leur initiative crée les mouvements sauveurs.

Aujourd'hui il lui faut s'affirmer dans le domaine économique. Si nous n'avons pas nous-mêmes des idées, si nous n'avons pas les idées, les idées de régression doivent être démenties. Nous pouvons avancer et la route est large.

M. Versailles a signalé les pertes que la race consent à ses concurrents en négligeant ses intérêts. Ainsi dans le domaine de l'assurance-vie des millions de Canadiens-français passent chaque année aux Etats-Unis et aux mains des compagnies étrangères, tandis que notre seule compagnie d'assurance-vie canadienne-française ne fait que des progrès plus lents. Et pourtant qui encouragera nos institutions si nous les négligeons? Que de choses nous devrions créer! Nous n'avons pas de ministères, nous pas de service de transport, pas assez de banque et pas de compagnie de navigation. Et encore si nous daignons faire l'effort d'encourager ceux qui nous dépassent au lieu de les décrier? M. Joseph Versailles a terminé en faisant appel à la jeunesse de ne pas craindre l'action et de se lancer dans les carrières économiques. On nous jugera sur ce point. Acquérons la richesse. Si nous devenons un simple peuple de fermiers, nous perdrons vite l'estime et la considération de nos concurrents étrangers. Toute notre armature économique servira à la conservation de notre langue et de notre foi.

M. Guy Vanier, président de l'Association, a dit quelques mots de remerciements à l'adresse du conférencier et de la nombreuse assistance et il a loué le rôle de l'A.C.J.C.

M. Georges Baril, ancien président de l'Association, a fait remarquer l'esprit nouveau chez la jeunesse étudiante. L'amour de l'étude grandit et les préoccupations de la jeunesse universitaire s'élargissent. M. Baril a opiné que toute la race devrait aider dans sa consommation d'articles canadiens, à la prospérité de nos entreprises canadiennes.

M. Omer Héroux et le R. P. Louis Lalande, S.J., recteur du collège Ste-Marie, ont aussi dit quelques mots.

On remarquait dans l'assistance, MM. Louis Hurtubise, C. Grenon, J. C. Martineau, Eugène Simard, Georges Baril, L. C. Farly, Honorius Marcotte, J. Guénette, Lucien Germain, E. Blain, Hermas Bastien, C. E. Parrot, Omer Héroux, les RR. PP. Louis Lalande, S.J., Poliquin, Maurice Beaulieu, S.J., H. Paré, S.J., l'abbé Philippe Perrier et une foule d'autres.

La Commission métropolitaine a pris, hier, une grave décision à l'égard de M. Z. Pesant, maire de la ville de St-Michel, et du conseil de cette municipalité. C'est une affaire fort litigieuse qui remonte à plusieurs années. La Commission a consulté à deux reprises son avis juridique, et M. Charles Laurendeau arrive à différer d'opinion avec le propre avis juridique de la ville de St-Michel. Elle paraît n'être aucun doute sur la question de fait. La question de droit sera tranchée tout prochainement par devant un tribunal de justice.

La Commission va faire savoir à la municipalité l'opinion légale que M. Laurendeau a formulée et demander au maire Pesant le remboursement de toute somme d'argent qu'il a reçue en compensation des avances faites soit à la Banque d'Hochelaga, soit à MM. D. W. et E. A. Brunet, en rapport avec le placement d'une émission d'obligations au montant de \$300,000.

MM. E. T. Sampson, secrétaire-trésorier de la Commission métropolitaine, et M. Victor Pelletier, vérificateur, exposent en un rapport conjoint toute la série des tractations. La Commission, se basant sur les données de ce rapport et sur l'opinion de son avis juridique, a pris la décision qui est indiquée plus haut.

MM. Sampson et Pelletier établissent d'abord que M. le maire Z. Pesant avait été autorisé par le conseil municipal de St-Michel à vendre à raison de \$90 par \$100 à MM. Brunet une émission de \$300,000. MM. Brunet ont obtenu une première tranche de \$100,000 en versant une somme de \$90,000, mais quoique la balance payable comme suit: \$50,000 le 15 janvier 1917, \$50,000 le 15 mars 1917 et \$100,000 le 15 mai 1917, n'est pas encore été soldée au taux d'échéance, elle fut remise à MM. Brunet, sans autre paiement. Plus tard, MM. Brunet empruntèrent, sur billet à demande, de la Banque d'Hochelaga, une somme de \$180,000 en faveur de la ville de St-Michel, et \$180,000 d'obligations scolaires, remises par eux en garantie du paiement de l'émission, furent retournées par la ville à la banque en garantie collatérale de leur emprunt.

MM. Brunet n'avaient eu à s'acquitter en entier de l'achat de l'émission. D'autres difficultés surgirent ensuite à propos de l'emprunt. M. le maire Pesant avait lui-même garanti l'emprunt des \$180,000, dont, le 16 mai 1917, MM. Brunet se déclarèrent seuls responsables en s'engageant à en payer le capital et les intérêts. Les intérêts n'étant pas payés, M. le maire Pesant autorisa la banque à vendre les \$180,000 d'obligations scolaires, ce qui fut fait à perte. Mais comme M. le maire Pesant avait pris l'engagement, il se fit entendre chez les anglo-canadiens n'ayant pas été payés, cette année. En effet, plus de trois cents cinquante citoyens de l'ouest du Canada sont arrivés, hier soir, à la gare Bonaventure, à bord d'un train du Grand Tronc composé de onze wagons-dortoirs. Un autre train venant de l'Ontario doit aussi amener 250 Ontariens qui vont passer les fêtes "at home". La plupart de ces gens font leur première traversée depuis la fin de la guerre.

Ils doivent s'embarquer à Halifax, à bord du "Mégantic".

Il s'agit justement de savoir si M.

LA VICTOIRE DE M. GUSTAVE BOYER

Dans le détail du vote enregistré dans le comté Vaudreuil-Boulanger, que nous avons publié hier matin, quelques erreurs se sont glissées que nous nous empressons de corriger. Ainsi, dans la ville de Rigaud, nous ne donnions que 30 de majorité à M. Boyer tandis que c'est 587 qu'il aurait fallu lire. Dans la paroisse de Comoy, il fallait lire 58 de majorité pour M. Boyer et à St-Téléphore, 198 au lieu de 18 que nous avons publié.

La majorité totale de M. Boyer est de 2,589, son adversaire, M. Pharo, n'ayant obtenu la majorité que dans une seule paroisse.

La victoire de M. Boyer est éclatante, elle est la digne couronnement de la lutte franche et vigoureuse que le candidat libéral a menée dans son comté en faveur du parti libéral.

Voici les majorités obtenues par M. Boyer à l'élection de mardi dernier:

	Boyer	Pharo
Rigaud	387	...
Hudson	141	...
Comoy	39	...
Pte Fortune	149	...
Dorion	103	...
Vaudreuil	115	...
Le Perrot	221	...
St-Marc	34	...
St-Edmond	12	...
St-Lazare	172	...
St-Justine	145	...
St-Polycarpe	320	...
Rivière Beaudette	72	...
Les Cèdres	81	...
Coteau-du-Lac	83	...
Coteau Station	176	...
St-Téléphore	198	...
Coteau Landing	72	...
St-Zotique	24	...
St-Clot	...	159
Total	2748	159
Majorité totale	2589	

On voit que M. Boyer a obtenu 387 votes à Rigaud et 198 à St-Téléphore.

M. Gustave Boyer, M.P., informe ses électeurs qu'il parlera dimanche prochain, après la messe, à St-Téléphore, à 2 heures à St-Polycarpe, et à 3 heures 30 à St-Justine.

ACCIDENT A M. LIGUORI POIRIER

Valleyfield, 9. — M. Liguori Poirier, citoyen bien connu de cette ville, est mort aujourd'hui, des suites d'un accident. M. Poirier est, depuis bon nombre d'années, à l'emploi des Soeurs de la Providence à l'hôpital St-Paul. Il a été victime, hier matin, d'un double accident. M. Poirier se trouvait à proximité d'une fournaise de chauffage qui a fait explosion, le brûlant affreusement. M. Poirier décéda cet après-midi, à l'hôpital.

M. Poirier était avantagéement connu, à Valleyfield. Il était frère de M. J. E. Poirier, officier-enquêteur à la Cour des jeunes délinquants, à Montréal. Outre son épouse, née Eugénie Maher, M. Liguori Poirier laisse pour pleurer sa perte, cinq enfants.

Les funérailles auront lieu lundi, à la cathédrale de Valleyfield, après l'arrivée du train de Montréal.

AUX VETERANS CANADIENS-FRANCAIS

Une assemblée générale aura lieu le 12 courant à 8.30 p.m., au No 217 Ste-Catherine Est.

Cette assemblée est convoquée dans le but de connaître l'opinion des vétérans sur le mode de distribution des deux millions comme part des profits des Cantines revenant aux Canadiens.

Tous les ex-soldats et infirmiers sont invités à cette assemblée.

Le comité de direction profitera de cette réunion pour annoncer une très agréable nouvelle.

BEAU GESTE DE LA CHORALE BRASSARD

La chorale Brassard qui jouit dans la métropole d'une réputation très enviable, tout particulièrement dans les cercles artistiques, donnera une nouvelle preuve de son bel esprit d'initiative.

Cette association, en effet, a eu l'heureuse idée, avec l'approbation de l'imprésario, M. Bourdon, de présenter au directeur de l'Orchestre Symphonique de Boston, M. Vincent d'Indy, une palme, comme c'est la coutume d'en offrir, en France, aux artistes.

L'Orchestre Symphonique de Boston, que dirige avec tant d'habileté M. d'Indy, remplira un important engagement, la semaine prochaine, au théâtre St-Denis, et c'est à cet endroit, lundi soir, au cours d'un intermède, qu'aura lieu la présentation d'une magnifique palme au distingué chef d'orchestre et à ce grand musicien qu'est M. d'Indy.

Cette présentation, par la chorale Brassard, sera d'autant plus appréciée que tout récemment, cette chorale donnait, au St-Denis, une superbe répétition des "Béatitudes", de César Franck, dont M. d'Indy fut le courageux et talentueux disciple, puis aussi le biographe.

C'est la première fois qu'une cérémonie de ce genre a lieu à Montréal et nous devons féliciter ceux qui ont conçu cette heureuse idée d'honneur, comme on le fait en France, les artistes de renom qui passent parmi nous, leur donnant par là un beau témoignage d'appréciation et d'admiration.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à 5 minutes que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

Placez vos assurances feu dans la compagnie

UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED, LONDRES, ANGL.

HORACE J. LABRECQUE AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS, 290, R. ST-JACQUES, TEL. MAR 505.

SERVICE ANNIVERSAIRE

BOURBONNIERE. — Le lundi 12 courant, à l'église St-Pierre, rue Visitation sera chanté à 8 heures, un service anniversaire pour le repos de l'âme de madame T. H. Bourbonnière, née Octavie Marsan.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'INAUGURATION DU CONSEIL PRENERA BEAUCOUP D'APPARAT

M. le maire Martin invite de très hauts personnages, représentant le clergé, le gouvernement, l'industrie, le commerce, la finance. — Discours d'inauguration. — La salle des délibérations a fait toilette neuve.

L'inauguration du nouveau conseil municipal de Montréal aura lieu lundi prochain, à trois heures de l'après-midi. On a attendu pour marquer l'événement que la salle des délibérations fut convenablement remise à neuf. Les carpettes n'ont pas été renouvelées, ces carpettes d'un rouge vif comme jamais aujourd'hui après une opération à l'électricité.

On a fait la toilette des plafonds et des murs. La salle a pris un bel air de fête. De nouveaux fauteuils attendent les trente-cinq échevins. Les membres du comité siègeront au milieu, en vis-à-vis avec M. le maire de Montréal.

M. le maire Martin, voulant marquer l'inauguration du nouveau conseil municipal du plus grand appareil, a lancé des invitations à un grand nombre de personnages. Comme pour ménager une surprise, M. le maire Martin a caché aux journalistes le nom des personnes qu'il convie à l'inauguration. Mais on comprend que Sa Grandeur Mgr Gauthier et que l'évêque d'Archievêque ont été invités, ainsi que les plus hauts représentants, à Montréal, de l'industrie, du commerce et de la finance, ainsi que des hommes du gouvernement. Les échevins viendront eux-mêmes accompagnés de leur femme. Un seul échevin est célibataire. Si le vœu exprimé par M. le maire Martin est exaucé, on offrirait à Madame la mairesse et à la femme de chacun des échevins, une gerbe de fleurs. Tous les employés supérieurs ont été aussi invités à la fête d'inauguration.

L'avis de convocation et le feuillet du jour ont été imprimés sur un papier de luxe. Le feuillet est charitablement, Outre la routine et les affaires nouvelles, treize articles sont inscrits au feuillet. Tout ce qui n'a pas été touché à la dernière assemblée du conseil sollicite à nouveau l'attention des échevins. Mais il y aurait trop d'inconvénients de toutes sortes à dénouer tout l'ordre du jour. On a formulé le désir, pour l'accomplissement des distingués invités, que le premier article seul soit pris en considération et qu'on n'entende ni les prévisions budgétaires, ni les rapports du comité exécutif, ni les motions ou avis de motion.

M. le maire Martin prononcera le discours d'inauguration. Sans en connaître la substance, des échevins demanderaient à M. le maire Martin qu'il s'adresse à eux plutôt qu'à toute la population. M. l'échevin Sansregret, leader du conseil, estime par exemple que si M. le maire Martin s'adresse au public en général, le conseil n'aura pas droit de propriété sur le discours et peu d'opportunité d'y ajouter des observations. Ce discours de M. Médéric Martin sera un peu comme un discours-programme.

Après que M. le maire Martin aura parlé, la parole sera laissée à M. l'échevin Brodeur, président du comité exécutif, à M. l'échevin Turcotte, membre du comité, et à M. l'échevin Sansregret, leader du conseil. Comme on en a exprimé le désir, M. l'échevin Sansregret demandera l'ajournement du conseil au lendemain. Les échevins discuteront alors amplement et les nouvelles prévisions budgétaires et toutes les autres sujets.

L'inauguration réunira un grand nombre de personnes. L'espace est assez limité. Il y a plus. On a fait observer à M. le maire Martin que les galeries ne peuvent guère contenir autant de personnes qu'elles comprennent de sièges. L'extrême capacité des galeries serait pour l'une soixante personnes, pour l'autre, côté est, soixante-quinze. On porte à cent vingt-cinq le nombre des personnes qu'on peut admettre sur le parquet. Prévenu du danger de recevoir un trop grand nombre de personnes dans les galeries, M. le maire Martin répond qu'il y a beau temps qu'on soulève l'épouvantail.

MUSIQUE ET CINEMA SERONT SEULS PERMIS LE DIMANCHE

Le comité exécutif, pour arrêter les représentations de vaudeville et de danse, fait renforcer la loi fédérale de l'observance du dimanche. — Direction indiquée au chef de police.

On a l'intention à l'hôtel de ville de remettre en vigueur la loi fédérale de l'observance du dimanche.

L'intention du comité est de ne permettre que le cinéma, agréement, si on veut, de musique mais de rien de plus. En prenant cette décision, le comité exécutif ne prétend à rien d'autre qu'à rendre plus stricte l'observance du dimanche, telle que demandée par la loi fédérale qui existe dans les statuts depuis quinze ans.

Le chef Pierre Bélanger demandait, ces jours derniers, une direction au comité exécutif au sujet des infractions à la loi d'observance du dimanche. Le chef Bélanger a fait cette même démarche à plusieurs reprises. En 1916, répondant aux commissaires municipaux d'alors, M. Charles Laurendeau, avocat en chef, disait que les deux infractions qu'on lui signalait pouvaient donner lieu à des poursuites fructueuses que si elles étaient instituées en vertu de la loi fédérale de l'observance du dimanche.

En conformité avec les membres du comité exécutif, M. Jules Crépeau a écrit à M. Pierre Bélanger, chef de police, la lettre suivante: "Je constate que depuis quelque temps les théâtres sont ouverts le dimanche comme la semaine — je ne parle pas ici des salles de vues animées, mais des théâtres Gayety, Princess, etc., où l'on donne le dimanche, les mêmes représentations que sur semaine. Vous voudrez bien vous entendre avec M. l'avocat Saint-Pierre, du département en loi, pour que des poursuites soient prises contre ceux qui violent ainsi la loi concernant l'observance du dimanche. Je prie que des poursuites ont été intentées à Québec pour la même chose et qu'un jugement très sévère a été rendu par le juge Gibson, condamnant ceux qui s'étaient permis d'ouvrir leur théâtre le dimanche. M. Saint-Pierre pourra peut-être consulter ce jugement afin de suivre la même procédure que celle qui a été observée dans l'occurrence." Jules Crépeau, directeur des services municipaux.

M. Crépeau a reçu, hier après-midi la visite de MM. Wright et Canover, respectivement gérants des théâtres Princess et Imperial.

Il appert de cette entrevue qu'ils ont demandé à M. Crépeau de permettre l'exécution des contrats déjà signés. M. Crépeau a déclaré qu'il y avait accédé, disant aux journalistes que la ville va d'abord procéder avec prudence et modération, mais sans abandonner la mise en vigueur de la loi fédérale. M. Crépeau opine qu'elle prohibe, le dimanche, toute autre représentation que celle où l'on donne du cinéma et de la musique.

Il est entendu que les théâtres qui ont fait des préparatifs pour demain, dimanche, pourront exécuter leur programme.

Le comité exécutif a déjà provoqué quelques protestations au sein même du conseil municipal. Mais tous les membres du comité demeurent unanimes à combattre les représentations qui ont cours aujourd'hui sur tous les trottoirs et trouvent qu'il n'y a pas d'autres moyens d'obvier à ce danger qu'en se prévalant de la loi fédérale, et en la mettant de nouveau en vigueur.

Le comité exécutif a pensé à réagir, non à l'endroit des grands théâtres où la tenue est bonne, mais à l'endroit d'autres maisons dont la valeur n'est guère édifiante même sur semaine.

LES MEILLEURS PARDESSUS D'HIVER QU'IL Y AIT
JAMAIS EU A 21.75 CHEZ GOODWIN

C'est un achat spécial. Les paletots tout laine les plus épais, les plus pesants, les plus souples, les plus élégants, les mieux confectionnés, et en le plus grand assortiment qu'il y ait jamais eu à un seul prix dans notre histoire.

En tissu croisé, molleton, frise.

Choix de ceinture, demi-ceinture, ceinture trois-quarts. Doublure de serge ou demi-doublure de soie. Toutes les grandeurs, de 34 à 44. 21.75

VESTONS DE FUMEURS

Garnis de soutache et de brandebourgs de soie. Aujourd'hui. 8.95

ROBES DE CHAMBRE EN EDREDON

En gris, vert, brun et combinaisons de bleu et rouge. Aujourd'hui. 11.95

Faites vos achats chez Goodwin.

—Au rez-de-chaussée.

Goodwin's LIMITED

SEPT ANNEES ET LE FOUET POUR SLADE ET O'HARA

C'est la sentence que l'hon. juge Décarie a rendue hier après-midi contre les deux bandits accusés d'avoir pillé les banques de Commerce et Molson, il y a quelques semaines. — Les accusés sourient lorsqu'ils sont reconduits à la voiture cellulaire.

"Vous passerez sept années au pénitencier et vous serez fouettés", telle est la sentence prononcée hier après-midi, par l'honorable juge en chef Décarie contre les bandits Albert Slade et Patrick O'Hara, trouvés coupables d'avoir pillé la succursale Mont-Royal de la Banque Molson, le 12 août dernier, alors qu'après s'être emparé d'une somme de \$2,500 ils terrorisèrent les employés en tirant dans leur direction plusieurs coups de revolver, les obligeant à se cacher dans les voutes et dans la cave.

Le procès de Slade et de O'Hara a provoqué un grand intérêt dans les cercles judiciaires. Durant toute la journée, une foule nombreuse d'avocats, de journalistes et surtout de curieux ont envahi l'enceinte du tribunal pour être témoins des procédures.

Hier après-midi, les deux bandits ont subi un deuxième procès sur l'accusation d'avoir tenté de piller, dans l'après-midi du 25 octobre dernier, la succursale de la Banque de Commerce, située avenue du Parc et Prince-Arthur, alors que plusieurs coups de feu furent aussi tirés.

Aucune preuve ne put cependant être faite contre O'Hara qui fut acquitté, mais Slade, trouvé coupable, fut aussi condamné à une nouvelle sentence de sept années d'emprisonnement, devant toutefois être purgé concurrentement avec la première condamnation.

Lorsque M. Dan Gillmor, au nom de la Couronne eût déclaré la preuve de la poursuite close quant à la première accusation, le président du tribunal demanda aux accusés s'ils avaient une défense à offrir.

O'Hara, qui jusque-là s'était contenté de son propre avocat, déclara que seul le manque de fonds suffisants l'avait empêché de faire venir à Montréal des témoins qui auraient pu certifier et prouver que lors du pillage de l'après-midi du 25 octobre dernier, la

(A suivre à la page 5)

LA "NEC PLUS ULTRA" DES MACHINES PARLANTES Victrola

CABINET MODELE 89 \$155.

Vous ne sauriez mieux célébrer plus joyeusement les grandes fêtes qui s'annoncent qu'en faisant installer chez vous un Victrola—que vous pouvez vous procurer ici dans tous les modèles depuis

40.00 à 415.00

Toujours vendus à termes faciles, si désiré. LE MODELE ILLUSTRE, ACAJOU, NOYER OU CHENE, \$155.00

Avez-vous entendu nos nouveaux disques de Noël? LA "VOIX DE SON MAITRE"

En voici quelques-uns que vous pourriez ajouter à votre collection:— DISQUES 10 PCS, DOUBLE FACE

263071—Minuit, Chrétiens. 85 SOUS
263070—Noël d'Irlande. 85 SOUS
263074—La Vierge à la Crèche. 85 SOUS

DISQUES A ETIQUETTE ROUGE
74436—Adeste Fideles. \$2.25
88561—Noël d'Adam, de Caruso. \$2.25
85065—Jesus de Nazareth, de Plançon. \$2.25

FOISY FRERES Inc.
210-216, EST, RUE SAINTE-CATHERINE.
Tél. 1644. Angle Sanguinet.

212-1D